hors la rue

ASSOCIATION LOI 1901

SOUTIEN AUX MINEURS ÉTRANGERS EN DIFFICULTÉ

Rapport d'activité 2009

70 rue Douy Delcupe 93100 Montreuil

Tèl : 01.41.58.14.65 ; Fax : 01.43.62.94.36 / contact@horslarue.org

www.horslarue.org

Sommaire

1. INTRODUCTION 3

2. CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE 7

2.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE 7
2.2 MOYENS D'ACTION 8
2.2.1 Le centre d'accueil de jour 8
2.2.2 L'équipe 10
a. Organigramme 10
b. Fonctionnement 11
2.2.3 Les partenaires 13

3. ACTIVITE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION EN FRANCE 15

3.1 LA DEFINITION DU PUBLIC 15
3.2 TABLEAU QUANTITATIF DE L'ACTIVITE 2009 16
3.3 LES MINEURS REPERES, ACCUEILLIS ET SUIVIS 16
3.3.1 Les mineurs repérés 16
a. Le repérage 17
b. Les lieux d'activités 21
c. Les lieux de vie 22
d. Lieux d'interventions 22
3.2.2. La fréquentation du centre de jour 24
3.3.3 Les mineurs suivis 24
3.3.4 Les Jeunes Majeurs 26
3.4 NOMBRE DE MINEURS PROTEGES DURABLEMENT 26
3.4.1 Les mineurs sortis de rue 26
3.4.2 Les signalements et autres formes de protection en France 27

4. CARACTERISTIQUES DES MINEURS 28

4.1L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES MINEURS 28
4.1.1 Par pays 28
a. Mineurs roumains : origine par pays 29
4.2 La répartition des mineurs par âge et par genre 30
4.3 LA TRAITE DES MINEURS 31
4.3.1 Cadre juridique 33
a. Textes de référence et définition 33
b. Perspectives d'évolution d'une meilleure prise en compte du phénomène par les autorités. 34
c. Le danger de « l'utilisation politique » de cette notion 34
4.3.2 Typologie en fonction des différentes formes d'asservissement 35
d. Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail 37
a. Asservissement lié à la famille 38
b. Asservissement lié à un tiers et/ou à une organisation 38
c. Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail et à la famille 39
d. Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail et à un tiers 39
e. Asservissement lié à la famille et à un tiers 40
f. Asservissement lié aux trois ensemble 40

5. LA PRISE EN CHARGE 42

5.1 LES CRITERES DE PRISE EN CHARGE 42
5.2 LE CONTENU DE LA PRISE EN CHARGE 42
a. Définition autour de 7 points essentiels : 42
b. La participation des jeunes aux activités du centre 44
c. Le cours de Français Langue Etrangère : 45
d. Projets éducatifs ponctuels 45
5.3 UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISEE 46

5.4 LES DIFFICULTES DE LA PRISE EN CHARGE 47

6. LES ACCORDS FRANCO- ROUMAINS ET L'ETUDE « QUE SONT-ILS DEVENUS ? » 50

7. LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION A L'ETRANGER 51

7.1 LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION DANS LES PAYS D'ORIGINE 51

7.1.1 Actions de prévention dans les écoles sur les risques liés à la migration dans la région de Satu Mare 51

7 .1.2 Mise en place d'un partenariat dans la région de Craiova 52

7.1.3 Début de coopération avec la Bosnie 52

7.2 PROJET AU NIVEAU EUROPEEN 53

8- LES PROJETS SOUTENUS PAR LES FONDATIONS 55

8.1- LA FONDATION DE FRANCE 55

8.1.1 Le projet 55

8.1.2 Bilan de la première année 56

a. Evolution par rapport au projet initial 56

b. Les bénéfices de la scolarisation 59

c. Les jeunes et les familles suivis dans le cadre du projet. 59

8.2 – LA FONDATION SOCIETE GENERALE POUR LA SOLIDARITE 60

8.2.1 Le projet 60

8.2.2 Bilan des activités menées en 2009 61

a. Connaissance des dispositifs de formation professionnelle existants. 61

b. Connaissance de la législation en matière d'accès au marché du travail et de la formation professionnelle pour les nouveaux entrants dans la communauté européenne 61

c. Rencontre des partenaires de terrains : 62

d. Les difficultés juridiques ayant un impact sur le projet d'insertion professionnelle : 62

e. Concernant les dispositifs réservés aux demandeurs d'emplois : 63

f. Les résultats (qualitatifs et quantitatifs) 63

8.2.3 Cas pratique : Histoire d'un jeune 64

8.2.4 Les actions à développer en 2010 67

8.3 LA FONDATION VINCI POUR LA CITE 69

8.3.1 Le projet 69

9. PERSPECTIVES 2010 70

ANNEXES 72

SYNTHESE DE L'ETUDE « RETOURS AU PAYS DE MINEURS ISOLES … ET APRES » 72

LA PROSTITUTION DES JEUNES ROMS A LA GARE DU NORD 76

1. INTRODUCTION

Depuis mars 2002, l'association **Hors La Rue** (HLR) mène une action auprès des mineurs étrangers, principalement d'origine roumaine, en situation d'errance ou de danger, en région parisienne dans le cadre de son programme « Rues de Paris ».
Dès sa création, l'association s'est concentrée sur la population des mineurs roumains. D'une part, ils étaient parmi les mineurs étrangers les plus visibles sur le territoire, et d'autre part les institutions ne savaient pas comment les accompagner tant ils avaient la réputation d'échapper au système. Enfin, l'association s'appuyait sur la connaissance des enfants des rues roumains que ses fondateurs avaient acquise à Bucarest dès 1992. Si la proportion de **mineurs roumains** rencontrés par HLR est toujours forte (**80% des nouveaux contacts en 2009**), HLR a rencontré également quelques mineurs d'autres nationalités, notamment d'autres pays de l'Est (Serbie et Bosnie), principalement d'origine rom.

HLR conserve en 2009 les mêmes principes d'action, à savoir : la volonté d'aller au devant des mineurs, une capacité d'adaptation très rapide (en raison de la grande mobilité des jeunes, de la diversification de la population et des types de migration, et des modifications législatives et de prise en charge par les institutions) et une équipe de terrain polyvalente connaissant la langue et la culture des mineurs suivis.

Les mineurs étrangers n'ont peut-être jamais été autant présents dans l'actualité qu'en 2009.

Les médias ont relayé les opérations policières menées au cours de l'année (démantèlement de la jungle à Calais ou du square Villemin à Paris) et lancement du groupe de travail sur les mineurs isolés étrangers (MIE) par le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, M. Eric Besson.

Tout en reconnaissant l'intérêt des travaux menés par ce groupe - qui n'ont cependant pas permis d'aboutir à un diagnostic partagé- nous regrettons que des initiatives soient lancées sur le seul thème des Mineurs isolés étrangers. Depuis le début de l'année 2007, un travail d'équipe sur le projet de l'association avait entériné l'élargissement de la définition « Mineurs Isolés Etrangers » à « Mineurs isolés ou mal accompagnés ou en danger ». Cette définition a été confortée par le texte de loi de la Protection de l'Enfance d'avril 2007. Nous rappelons que l'isolement est un des critères de danger mais que ce n'est pas le seul.

Il est vrai que les dispositifs de la protection de l'enfance ne sont pas forcément adaptés à ce type de population mais il ne faudrait pas laisser de côté l'ensemble de ces mineurs et

privilégier par défaut un système fondé sur la politique de contrôle des flux migratoires, au détriment de la protection de l'enfance en danger.

Selon Romeurope[1], 5000 à 7000 Roms d'origine roumaine ou bulgare ne sont pas scolarisés en France. Les communes refusent quasi systématiquement d'inscrire ces enfants au mépris des lois républicaines et la plupart des conseils généraux n'accordent aucune aide matérielle pour subvenir aux besoins élémentaires des enfants. L'aide sociale à l'enfance les y oblige pourtant dans la mesure où leur famille ne bénéficie d'aucune ressource ou prestation sociale. L'Education Nationale n'a quant à elle jusqu'à maintenant pris aucune mesure pour assurer la scolarisation effective et durable de ces enfants roms roumains et bulgares exclus de l'école française. De ce fait, des enfants peuvent se trouver alors en situation d'errance dans les rues de grandes villes françaises, et donc en situation de danger. Il est temps que le traitement discriminatoire et la maltraitance institutionnelle de ces populations sur le sol français, largement reconnus par la délibération de la HALDE n° 2009-372 du 26 octobre 2009, cessent.

Cette précarisation grandissante des populations roms a fait apparaître depuis 2007 des situations de traite, de délinquance ou de prostitution. Si elles étaient encore exceptionnelles il y a deux ans, elles représentent aujourd'hui environ un tiers des nouveaux jeunes rencontrés au cours de l'année. L'association a dû se restructurer afin de s'adapter à ces nouveaux phénomènes. Ainsi, Olivier Peyroux est aujourd'hui chargé de mission pour la lutte contre la traite des être humains, Emmanuelle Dézy s'est vu confier une mission sur la formation professionnelle et Morgane SIRI est la nouvelle psychologue, ceci dans le but de répondre au mieux aux besoins constatés sur le terrain.

Hors La Rue œuvre à une meilleure prise en compte du phénomène des mineurs étrangers en danger par les acteurs institutionnels, politiques et associatifs.

L'association a ainsi participé au groupe de travail sous l'égide des Ministères Français de la Justice et de l'Intérieur. Un groupe d'experts s'est réuni chaque mois pour élaborer des outils permettant d'offrir une meilleure protection des victimes.

2009 fut marquée par le 20ème anniversaire de l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant.** Alors que partout en France et dans le monde, on commémore cet événement,

[1] Le CNDH Romeurope a pour objectif de soutenir l'accès aux droits fondamentaux des Roms d'Europe de l'Est en France, dans le cadre du droit commun, et de lutter contre les discriminations et le racisme spécifique dont ces personnes sont victimes dans un contexte de migration.

deux projets de loi présentés lors du conseil des ministres du 9 mars 2009 suppriment l'Institution du Défenseur des enfants créée par la loi du 6 mars 2000 en tant qu'autorité indépendante chargée de défendre et de promouvoir les droits des enfants et diluent ses missions au sein d'un nouveau Défenseur des droits.

Même si des avancées sont à noter en 2009 comme la prise en compte du phénomène de la traite par l'immense majorité des acteurs de la protection de l'enfance, la situation est loin d'être satisfaisante. L'avis de la CNCDH[2], **sur la traite et l'exploitation des êtres humains en France** du 18 décembre 2009, rappelle, en creux, l'absence de protection pour les mineurs victimes et liste l'ensemble des solutions nécessaires à mettre en place pour espérer lutter efficacement contre ce phénomène. Elle s'est même empirée sur le terrain avec une présence toujours aussi importante de mineurs en situation de danger et l'accroissement extrêmement préoccupant du nombre de mineurs en situation de traite.

Une forte hausse de l'activité avait marqué 2008 (+ 45% de nouveaux contacts par rapport à 2007), elle s'est confirmée en 2009 avec 271 nouveaux contacts, soit 14% de plus qu'en 2008.

En 2009, 58% des jeunes rencontrés par l'association n'avaient jamais été rencontrés par des institutions. Ils sont souvent très fuyants et un placement « classique » à l'Aide Sociale à l'Enfance n'est pas adapté. Il est urgent de développer tout un panel de projets alternatifs à la rue allant du placement séquentiel, à la scolarisation en passant par l'insertion professionnelle, éventail large mais nécessaire au vu des situations très différentes et très complexes. Il faut alors être « inventif » et patient. En 2009, la durée moyenne du suivi était de 10 mois, comme en 2008.

Ce constat toujours plus alarmant chaque année demande à l'association de toujours s'adapter, pour pouvoir répondre aux besoins de ces jeunes et d'être une force de proposition pour les pouvoirs publics. Il était nécessaire de se doter d'un nouvel outil de travail plus performant avec une capacité d'accueil plus importante. L'association a donc changé de siège et se trouve à Montreuil dans le département de la Seine Saint Denis. Le déménagement a eu lieu en fin d'année 2009 avec l'aide des fondations VINCI et VEOLIA.

En 2010, Nous resterons également vigilants quant à la ratification des accords franco-roumains et nous réaffirmerons que des retours systématiques et réduits à une simple opération logistique font courir un grave danger à des enfants exploités et sont de plus totalement contreproductifs. La commission des affaires étrangères du Sénat a rendu son rapport le 13 mai 2009 et décidé « de reporter sa décision, en demandant au rapporteur de

[2] Commission nationale consultative des Droits de l'Homme

poursuivre ses investigations » (www.senat.fr/bulletin/20090511/etr.html#toc9), rejoignant en plusieurs points nos propres conclusions.

Or, à notre connaissance et malgré nos demandes répétées, aucun bilan sur les premiers accords de 2002, n'a été réalisé, et aucune nouvelle investigation n'a été menée. Aujourd'hui, seule Hors la Rue a réalisé une étude approfondie sur le rapatriement des mineurs isolés roumains. Elle pointe les très graves manquements aux obligations d'accompagnement des mineurs rapatriés, notamment les mineurs victimes de la traite, et la mise en danger de la sécurité physique et morale de nombreux enfants. L'étude « Retours au pays de mineurs isolés roumains… avant un nouveau départ ? », qui dresse un bilan de ces retours, est consultable sur le site internet de l'association à l'adresse suivante : http://www.horslarue.org/files/file_1267014911.pdf.

Nous demandons une nouvelle fois le retrait immédiat du projet de loi de ratification de l'accord, qui, loin de corriger les graves dysfonctionnements des premiers accords, revoit encore à la baisse les garanties fondamentales encadrant le retour de l'enfant isolé. Il prévoit en effet :

- la suppression de la demande d'évaluation préalable au retour du mineur ;
- la suppression de la saisine systématique du juge des enfants, ce qui laisse au parquet la possibilité d'organiser le retour du mineur en l'absence de toute procédure contradictoire.

Par ces dispositions, l'accord représente ainsi un moyen de contourner les contraintes liées à la protection des mineurs en danger quelle que soit leur origine et leur situation, dans le seul objectif de faciliter les mesures d'éloignement d'enfants jugés indésirables sur notre territoire.

Depuis quelques années, la nécessité s'est faite sentir de développer nos réseaux de partenaires européens et de s'inscrire dans des programmes de financement européens. 2010 sera l'année de la mise en place de ces nouveaux projets et d'une coopération plus poussée avec les pays dont sont originaires les mineurs pris en charge par l'association.

2. CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE

2.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Hors La Rue, créée en 1996, et dénommée ainsi depuis août 2004, poursuit depuis début 2002 son programme d'assistance aux mineurs étrangers en situation d'errance en région parisienne.

L'action consiste à :

- **Repérer et aller rencontrer les mineurs là où ils se trouvent** (lieux de vie ou d'activités). Rappelons que nos bénéficiaires sont extrêmement mobiles et, à priori, non demandeurs de protection, contrairement à beaucoup des mineurs étrangers en errance. Cet élément implique une grande mobilité de nos équipes de rue et préconise une non-territorialisation de notre action. La rencontre avec les mineurs peut se faire également via d'autres associations qu'ils fréquentent, notamment pour des besoins utilitaires (soupe populaire, santé…), ou via des institutions (missions éducatives en maisons d'arrêt, Unités Educatives Auprès des Tribunaux, commissariats, foyers…)

- **Accrocher les mineurs les plus fuyants** sans les brusquer et en prenant garde de ne pas les mettre encore plus en danger vis-à-vis des adultes qui pourraient les surveiller. Qu'il s'agisse de mineurs en errance, délinquants ou prostitués, l'action consiste à susciter chez le jeune l'envie d'entrer en relation. L'animation se révèle être un outil particulièrement adapté car il permet d'aborder les jeunes par un biais détourné, sans aborder d'emblée les sujets qui bloquent rapidement l'entrée en contact (identité, parcours, activités,…).

- **Etablir avec eux une relation de confiance**, notamment par la régularité du contact, l'écoute et la réactivité lorsque le jeune est en difficulté. Sans cautionner les activités illégales pratiquées par le jeune et sans faire de compromis sur le respect des règles de base, nous sommes à leur écoute, nous leur présentons les issues possibles à leurs situations (bien que de plus en plus limitées), et nous nous tenons prêts à intervenir en cas de besoin et/ou de danger.

- **Leur proposer un lieu d'écoute, d'échange, et d'activités** qui soit un espace intermédiaire entre la rue et la sortie de l'errance. Le centre d'accueil de jour permet la rencontre avec des éducateurs, ainsi que la pratique d'activités ludiques et/ou éducatives. Nous sommes également particulièrement attentifs à (re)créer le lien entre le jeune et sa famille au pays lorsque cela est possible, et à impliquer cette dernière dans les décisions concernant leur enfant.

- **Faire émerger chez eux l'envie d'adhérer à une alternative à l'errance**, en fréquentant le centre, par la pratique des activités. Ils vont également y rencontrer des jeunes en phase de sortie de rue ou déjà sortis de l'errance. Ceci permet de présenter une alternative concrète à leur mode de vie actuel. Toute la difficulté réside soit dans le fait que certains jeunes gagnent beaucoup d'argent dans la rue, (auquel cas les alternatives éducatives se doivent d'être très convaincantes !), soit subissent une pression trop forte de la part des adultes.

- **Les accompagner dans la réalisation de leur projet**. Les jeunes sont particulièrement fragiles dans cette phase où ils franchissent le cap de la sortie de rue et l'abandon de leurs activités, et celui de l'entrée dans le droit commun. Il serait utopique de penser que l'institution, aussi compétente soit-elle, pourrait dans tous les cas reprendre le relais sans un appui spécifique. Avec l'accord de l'institution concernée (Tribunal, Aide Sociale à l'Enfance, foyer,…) et en ayant défini ensemble les objectifs et la durée de notre intervention, nous sommes présents aux côtés des jeunes qui en ont besoin afin de donner le maximum de chances à la sortie de l'errance. Les possibilités de scolarisation ou de formation étant de plus en plus difficiles à obtenir, notamment lorsque le jeune est placé après 16 ou 17 ans, cette phase de suivi après l'entrée dans le droit commun a tendance à durer de plus en plus longtemps.

2.2 MOYENS D'ACTION

2.2.1 Le centre d'accueil de jour

L'association HLR dispose depuis la fin d'année 2009 d'un centre d'accueil de jour de 240m^2 à Montreuil-sous-Bois (93). Ce local est à proximité de la station de métro Croix de Chavaux (ligne9) et donc aux portes de Paris. Cet emplacement permet aux équipes de repérage de

rayonner dans Paris et en région parisienne tout en restant proches des institutions telles que le Tribunal pour Enfants (TPE), l'Unité Educative Auprès du Tribunal (UEAT), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Brigade des Mineurs (BPM). Il est également idéalement situé pour toucher des jeunes qui gravitent en périphérie et qui passent régulièrement à Paris en journée. Au regard de la hausse d'activités, il était nécessaire de se doter d'un nouvel outil de travail plus performant avec une capacité d'accueil plus importante. Le déménagement a eu lieu en fin d'année 2009 avec l'aide des fondations VINCI et VEOLIA.

Les jeunes y sont accueillis de 10h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 10h00 à 14h00 le vendredi, hors jours fériés. Ils peuvent notamment:

- rencontrer des éducateurs pour évoquer leur situation, résoudre un problème ponctuel, reprendre contact téléphoniquement avec leur famille,…
- pratiquer des activités (théâtre, cirque, sports, cours de français, cuisine,…)
- prendre un repas chaud
- prendre une douche et laver leur linge

Une salle de 60 m² est dédiée aux activités, (artistiques, sportives, cours de français), le reste de la surface étant réservé aux bureaux et aux sanitaires.

Sont présents au centre les éducateurs chargés de l'accueil et du suivi des jeunes, ainsi que les éventuels intervenants extérieurs, pour assurer avec les éducateurs les animations artistiques et sportives.

Ce lieu est ouvert aux jeunes étrangers en situation d'isolement ou de danger sur le principe d'une fréquentation volontaire. Aucune institution ne peut les obliger à se présenter ou à passer leurs journées à HLR.

En revanche, pour les jeunes toujours suivis après leur placement, un planning est bien entendu établi avec la structure d'accueil du jeune.

Si notre priorité reste le travail avec les jeunes hors du droit commun, il nous parait également intéressant d'avoir une certaine mixité entre jeunes encore en errance et jeunes sortis de l'errance ou du danger, ces derniers pouvant aider à faire émerger chez les premiers l'envie de suivre une voie similaire. Mais nous constatons parfois depuis 2005 l'effet pervers suivant : si les conditions de prise en charge ne sont pas suffisamment solides pour les jeunes placés, ceux-ci risquent de démotiver les mineurs encore hors du droit commun, les encourageant ainsi à rester dans l'errance et exercer des activités lucratives...

2.2.2 L'équipe

a. Organigramme

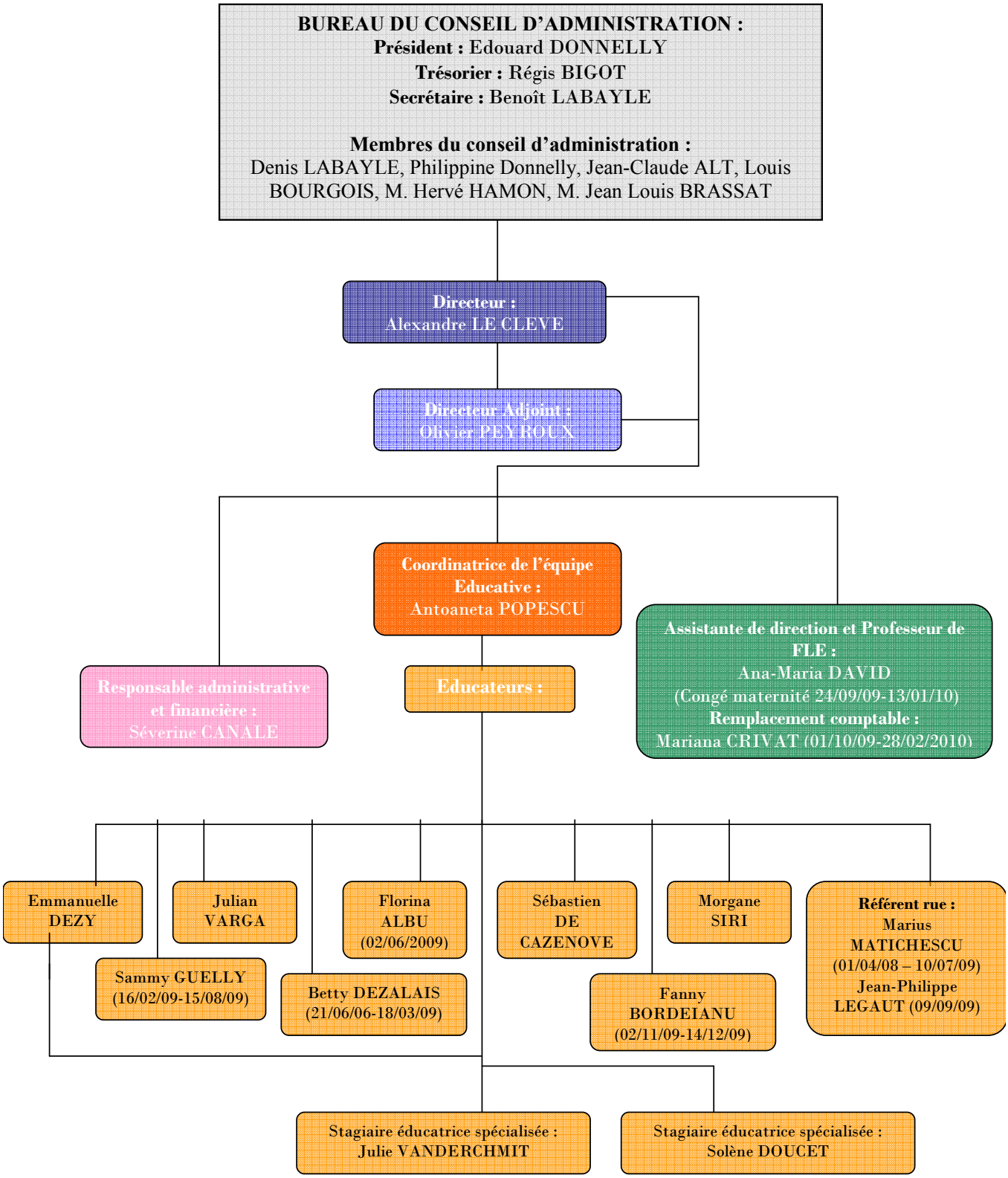

b. Fonctionnement

L'équipe est organisée suivant un **roulement équipe de rue et équipe d'accueil au centre** permettant de répondre aux deux axes principaux de l'action, à savoir :

1. **le repérage et l'accroche** des jeunes sur leurs lieux de vie et d' « activité »,
2. **leur accueil et leur suivi** éducatif sur le centre de jour.

L'équipe de rue est composée généralement de 2 éducateurs travaillant en binôme.. En plus de son activité de repérage et de suivi des jeunes rencontrés dans la rue, elle répond aux signalements des partenaires associatifs, aux demandes d'intervention des commissariats au sortir des gardes à vue ou des UEAT (banlieue ou Paris), et effectue tout type d'accompagnement de jeunes qui ne sont pas dans le système de suivi de droit commun (consultations médicales, centres de préventions pour la santé, audiences, jugements…).

L'équipe d'accueil au centre de jour est composée des éducateurs à temps plein. Elle mène les missions d'accueil informel, procède aux entretiens avec les jeunes et effectue tout le travail qui précède la sortie de rue : contact avec la famille, signalement parquet ou ASE, audience, placement ou préparation au retour en famille lorsque le jeune le désire.

Tous les jours, l'éducateur occupant le poste dit « de centre » veille plus particulièrement au suivi personnalisé de chaque mineur.

Les éducateurs « maîtresse de maison », « animation » gèrent l'organisation de la vie du centre (courses alimentaires avec les jeunes et préparation des repas, linge,…) et des activités (sorties, activités sportives, culturelles et artistiques). Il est également responsable de la gestion de la vie en collectivité au sein du centre (respect des règles, des lieux et des personnes).

Cette **organisation en roulement équipe de centre – équipe mobile, de rue** permet à l'ensemble de l'équipe d'avoir une vision globale des parcours des jeunes ce qui facilite grandement leur compréhension des situations individuelles.

L'équipe est régulièrement renforcée par des intervenants sportifs ou artistiques, spécialistes de leur domaine, salariés ou bénévoles. Nous défendons en effet l'idée que c'est dans le cadre d'animations ludiques, sportives ou artistiques, que le jeune peut retrouver le goût d'activités autres que délictueuses et se découvrir des capacités jusque là inexploitées. Cela peut permettre au jeune de prendre confiance en lui et de tisser progressivement la relation de confiance avec les adultes de l'équipe, nécessaire à toute avancée vers un projet de sortie de l'errance.

C'est toujours la diversité des profils et des formations ainsi que sa polyvalence, qui caractérisent l'équipe de terrain de HLR. Cela permet une plus grande capacité de réflexion face à l'évolution des problématiques des jeunes et une réactivité maximale par rapport aux situations quotidiennes.

Un système de référence éducative est mise en place pour les suivis. Chaque jeune est suivi par un binôme d'éducateurs référents qui se complètent et se relayent dans le déroulement du suivi.

Pour préserver la cohérence de l'action, assurer la transmission de l'information, et pour ne pas perdre de vue les missions de chacun malgré ces aménagements et substitutions possibles, une **réunion hebdomadaire**, complétée par des réunions exceptionnelles, permet de faire le point ensemble sur la situation de chaque jeune suivi ainsi que sur les lieux de repérage visités. Ces réunions *viennent fédérer l'équipe autour des valeurs et des missions fondatrices de l'association et permet à l'équipe de continuer à se former.*

La **Réunion hebdomadaire :**

Au cours de cette réunion l'équipe, encadrée par la coordination organise son travail :

- en faisant le point sur les demandes d'intervention de la semaine et les réponses qui ont été apportées par les éducateurs.

-en faisant le point sur le travail réalisé par l'équipe mobile et en décidant des prochaines tournées de rue à réaliser.

-le bilan de l'activité sur le centre de jour

-l'équipe passe en revue tous les suivis de jeunes pour affiner le diagnostic et réfléchir aux alternatives à mettre en place pour la réalisation du projet personnalisé du jeune.

Les réunions exceptionnelles :

- Les Réunions de Service

Les réunions de service ont pour objet la réflexion sur le fonctionnement d'équipe, ou l'organisation de notre activité. L'ensemble du personnel de l'association y est convié.

- La Supervision / analyse de la pratique

La supervision est un moment d'échange et de parole sur les situations difficiles suivies par l'équipe. Ces séances mensuelles sont supervisées par un intervenant extérieur

- Les réunions de formation

Ces réunions sont de temps mis en place ponctuellement sur différents thèmes en lien avec la spécificité des publics accueillis (ex : législation concernant les mineurs étrangers, méthodes de prévention pour la santé, etc) Ces formation sont organisées généralement avec la collaboration des associations et institutions partenaires.

2.2.3 Les partenaires

Les partenaires institutionnels de l'association sont nombreux et variés, Hors La Rue étant « au carrefour » des questions de protection de l'enfance et des migrations.

- *Protection de l'enfance*

Les partenaires du dispositif Versini (EMDH, France Terre d'Asile), Arc 75, Devreux, La Voix de l'enfant, …

- *Migration*

Sur la question des Roms en général, Hors La Rue fait partie du comité technique de Romeurope

Elle travaille également avec les associations suivantes : Secours catholique, Médecins du Monde, Comité d'aide Médicale, Rue et Cités, Asav

- *Lutte contre la traite*

ALC-Nice, Bus des femmes, Ensemble contre la traite

- *Relais juridiques*

Gisti, infoMIE, La Cimade, …

- *Prévention et santé*

Amicale du Nid, Crips Ile de France, Médecins du Monde, Itinérance, Arémedia, Confluences, …

- *Maraude*

Dynamo International, Aux Captifs la Libération, Aurore, Fnars, Samu Social 115, …

- *Partenaires institutionnels*

DASS, PJJ, TpE, ASE, Conseil régional, les dispositifs d'insertion professionnelle et de scolarisation, …

Nous avons également un partenariat avec La Banque Alimentaire.

3. ACTIVITE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION EN FRANCE

3.1 LA DEFINITION DU PUBLIC

Depuis 2002 le public de HLR a été défini par la situation d'isolement du jeune. Nous l'avions déjà évoqué dans les rapports d'activités 2005 et 2006, cette définition nous paraît réductrice et ne peut correspondre au principal critère d'intervention.

Certes, l'isolement contribue dans la majeure partie des cas, à favoriser les difficultés et les dangers auxquels le mineur est confronté.

En revanche, certains mineurs vivant en communautés, peuvent être légalement isolés, c'est-à-dire sans référent parental sur le territoire français, sans que le danger soit pour autant avéré et nécessite une prise en charge supplémentaire par notre association. Un mineur vivant dans un environnement calme, dans des conditions sanitaires correctes, scolarisé et sous l'autorité et la protection d'un oncle ou d'un grand cousin, n'aura pas de besoins justifiant une intervention de Hors la Rue, malgré sa situation légale d'isolement.

A l'inverse, d'autres jeunes, malgré la présence d'un référent parental sur le sol français, ne sont pas à l'abri de dangers, avérés ou potentiels. De multiples cas de figure existent. Nombreux sont les jeunes dont les parents ne viennent que quelques mois dans l'année et alternent les passages entre la France et la Roumanie voire un troisième pays de l'U.E. Certains jeunes ont un de leurs parents en France mais, au gré des petits boulots, ou parfois des expulsions, ces derniers peuvent changer de ville ou de pays, en laissant leur enfant temporairement ou définitivement en squat, espérant que ce dernier réussira à se débrouiller. Certains mineurs ont un ou les deux parents en France, mais ceux-ci ne veulent pas s'en occuper convenablement, et donc les protéger des dangers. Enfin, nous avons rencontré des jeunes vivant avec l'un ou les deux parents, mais dont ceux-ci, faute de moyens, de volonté, ou suite à des problèmes physiques ou psychologiques, ne peuvent assurer l'éducation et la protection de leur enfant.

Par conséquent même si l'isolement reste un critère d'alerte majeur dans le sens où cette situation favorise bien souvent les dangers et les risques pour un mineur, il ne peut être le critère principal.

D'autre part, il nous apparaît évident que la situation d'un jeune ne s'améliore pas du jour au lendemain du fait que ce dernier soit devenu majeur. Elle peut même se compliquer du fait que le jeune n'est plus protégé juridiquement par sa minorité et qu'il n'existe quasiment aucune prise en charge par les institutions tant au niveau des hébergements, de l'accès aux soins…pour les jeunes devenus majeurs. De plus, la loi du 5 mars 2007 en introduisant la notion de « l'enfant en danger ou risquant de l'être » donne un cadre plus large que celui d'enfant maltraité utilisé auparavant. Au regard de l'article L221-1 du CASF, les mineurs émancipés ou les majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre peuvent être protégés au même titre que les MIE.

3.2 TABLEAU QUANTITATIF DE L'ACTIVITE 2009

Depuis 2007, nous avons alerté les pouvoirs publics sur la présence toujours plus importante et complexe des mineurs étrangers sur le territoire parisien. Ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance. Ainsi, à titre d'exemple, le nombre de mineurs isolés étrangers pris en charge par l'Aide Sociale de l'Enfance de Paris est en très nette progression.

	2006	2007	2008	2009
Suivis	**135**	**122**	**152**	**175**
Nouveaux contacts	**212**	**164**	**238**	**271**

3.3 LES MINEURS REPERES, ACCUEILLIS ET SUIVIS

3.3.1 Les mineurs repérés

La forte hausse de l'activité de l'association en 2008 (+45% de nouveaux contacts par rapport à 2007) s'est concrétisée en 2009. L'augmentation des nouveaux contacts a été de 14%.

Nous avons gardé le même mode de calcul qu'en 2006. **Ainsi n'ont été comptabilisés que les mineurs nous ayant révélé au moins leurs prénoms et que nous n'avions jamais rencontré**. Nous estimons le nombre des nouveaux mineurs rencontrés mais non comptabilisés à plusieurs dizaines.

La situation en Europe

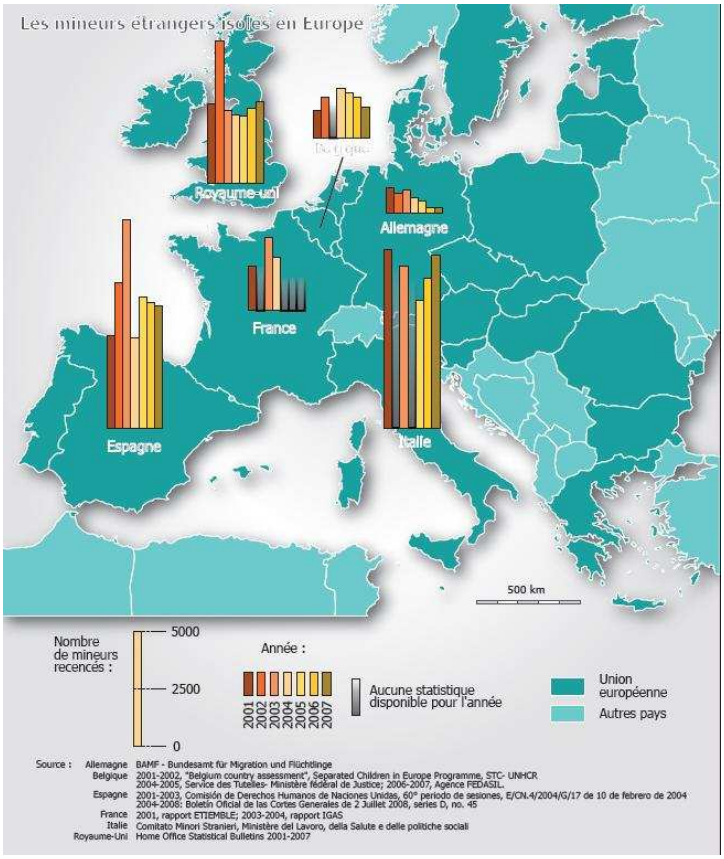

La problématique des mineurs isolés étrangers(MIE) touche tous les pays européens. Il est intéressant de noter que la France ne dispose d'aucune donnée précise concernant le nombre de MIE ces deux dernières années. Néanmoins, on estimerait le nombre de MIE présents en France en 2009 entre 5000 à 6000.

a. Le repérage

Ainsi, il est très difficile de rentrer en contact avec les jeunes errants et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les lieux où se trouvent ces jeunes (qu'ils soient de squats ou des endroits d'activités) sont de plus en plus dissimulés. Cela s'explique notamment par le durcissement de la législation depuis quelques années concernant la prostitution ou les étrangers.

Le travail de Hors La Rue est d'aller à la rencontre des mineurs étrangers en danger afin de les « accrocher » et de leur proposer à terme des alternatives à l'errance. Ainsi, nous intervenons sur la région Ile-de-France, autant sur les lieux de vie que d'activités. Les tournées sont déterminées chaque semaine en fonction des besoins et des informations à notre disposition (nouveaux lieux d'activités, expulsions de terrains, …). Nos maraudes peuvent donc être ponctuelles ou régulières et ne se font pas sur des territoires prédéterminés.

Lieux de vie et d'activité en Ile-de-France

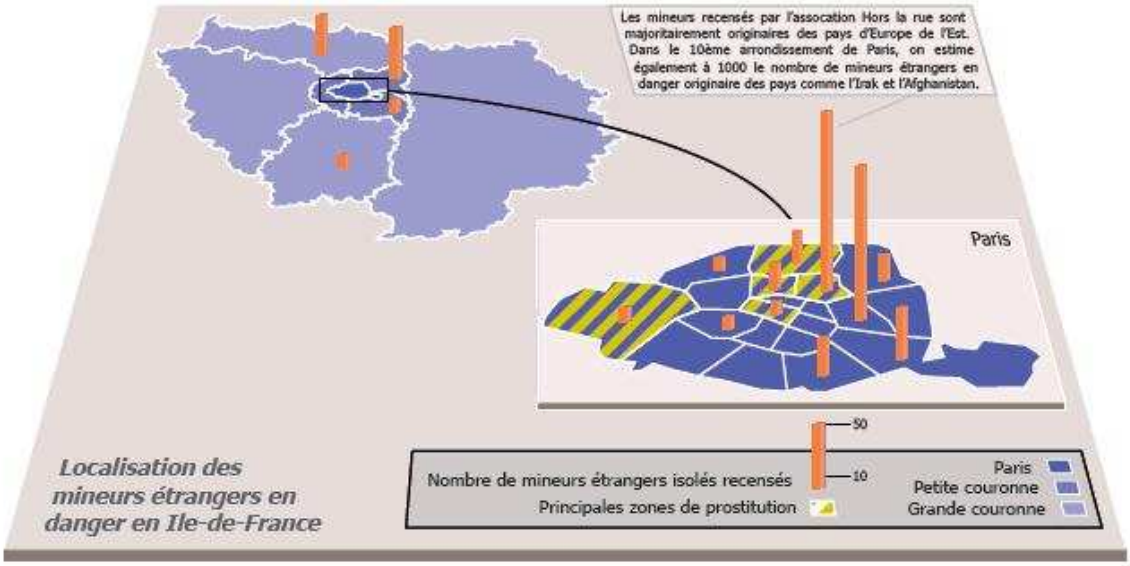

Localisation des mineurs étrangers en danger en Ile-de-France

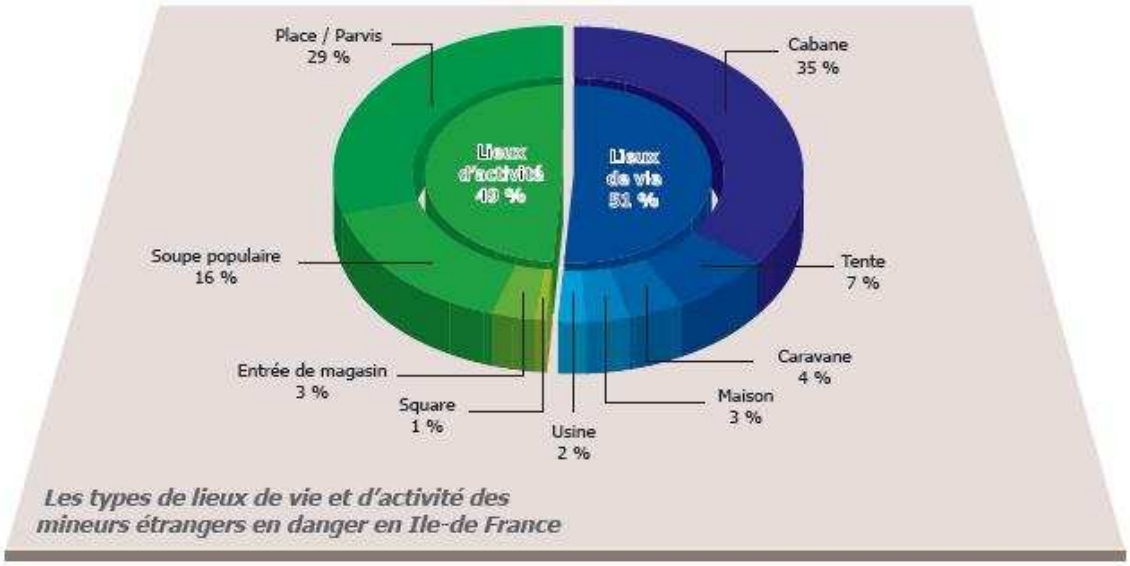

Les types de lieux de vie et d'activité des mineurs étrangers en danger en Ile-de France

Note : Les expressions « mineur étranger isolé » ou « mineur étranger non accompagné » communément utilisées pour désigner cette population semblent réductrices. La définition d'isolement du mineur ne pouvant correspondre au principal critère d'intervention, l'expression « mineurs étrangers en danger » a été ici employée.

Source : Statistiques 2008 de l'association Hors la rue

Les lieux de tournée sont difficilement identifiables et changent régulièrement pour diverses raisons (expulsion d'un bidonville, patrouille de police trop régulière sur un site…)

En 2008, 55% des jeunes entrés en contact avec l'association n'avaient jamais été rencontrés par des institutions.

En 2009, cette proportion est passée à 58%. Le repérage est donc essentiel. C'est pourquoi en 2009, nous avons entamé un partenariat avec Dynamo International sur le travail de rue afin de nous doter des meilleurs outils pour améliorer l'accroche auprès de ces jeunes fuyants les institutions.

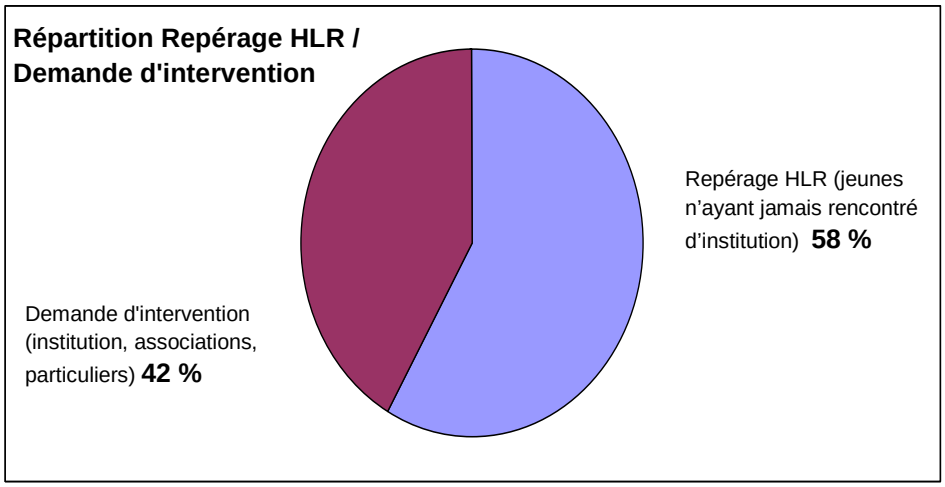

LE REPERAGE

Le repérage et le premier contact avec les jeunes se font de plusieurs manières :

- rencontre en **tournée de rue**, sur le **lieu de vie** ou le **lieu d'activité** (squat, bidonville, lieu touristique, lieu de prostitution, …),
- rencontre au **centre**, le jeune étant **amené par un ami** (cooptation et bouche à oreille),
- rencontre au **centre**, le jeune ayant été **orienté par une association ou institution**,
- rencontre sur le lieu **d'une institution ou d'une autre association** (UEAT, maison d'arrêt, foyer d'urgence, soupe populaire, …).

Le fait que ces mineurs soient plus difficiles à repérer nous a conduit à poursuivre et à nouer des partenariats avec des associations (soupes populaires ???, MDM, ….) ou institutions à Paris et dans les départements périphériques (UEATs, commissariats, maisons d'arrêt…)

Ces contacts nous permettent soit de rencontrer de nouveaux jeunes, soit de voir des jeunes déjà connus, dans un autre contexte, parfois plus propices à une accroche.

Les contacts via des sorties de commissariat ou de SEAT nous permettent également de proposer au mineur de le ramener sur son lieu de vie ou de l'emmener à notre centre de jour.

De plus, d'autres obstacles peuvent également apparaître.

Ainsi, lors des maraudes, nos équipes sont amenées à visiter divers sites : squats, terrains vagues, bidonvilles, lieux insalubres, parvis de gares…Certains de ces sites sont des propriétés privées. Nous devons alors solliciter une autorisation afin d'y accéder. Le temps d'obtenir cette dernière, les jeunes ont bien souvent changé de lieu.

Le profil du jeune rencontré varie énormément et évolue rapidement.

Lors de nos tournées, qu'elles soient sur les lieux d'habitation ou d'activités, nous rencontrons différents jeunes dont il est impossible d'établir une nomenclature type.

Ainsi, par exemple, les jeunes rencontrés à la gare du nord ou à la porte Dauphine n'ont pas le même parcours familial ou migratoire, la même origine géographique, ou encore ne se livrent pas aux mêmes activités que les jeunes rencontrés sur des terrains de Roms à Saint Ouen ou dans des squats dans le 95 ou le 93.

Néanmoins, nous constatons depuis quelques mois que certains jeunes ont migré par d'autres pays, parfois pendant des années, avant d'arriver en France. La France peut alors n'être qu'une étape dans le parcours migratoire du jeune. Ces jeunes ont pu travailler au « noir » ou se sont livrés aux mêmes activités dans ces autres pays (Italie, Pays Bas…). Ils sont ainsi « ancrés » dans l'errance et il est alors extrêmement compliqué de leur proposer une alternative concrète et viable.

Mode de Rencontre nouveaux contacts		
Cooptation	86	**32%**
Tournée	71	**26 %**
Demande d'intervention	114	**42%**
Total	271	**100%**

b. Les lieux d'activités

- **Lieux de prostitution**

Les tournées Porte Dauphine ont été hebdomadaires, le jeudi, depuis fin avril jusqu'à septembre. Nous sommes présents à partir de 20h30 jusqu'à 00h. Avec l'été et la présence plus tardive des jeunes nous y sommes allés de 22h à 00h30.La présence de jeunes en fin d'après-midi a été constaté. Nous avons interpellé la mission SIDA DASS à ce sujet.

En partenariat avec des associations spécialisés dans le travail avec les personnes se prostituant (Amicale du Nid, Bus des femmes), nous avons approché ce public de jeunes roumains, mineurs et majeurs, dans le déni de prostitution, parlant peu le français et non réceptif aux messages de prévention et réduction des risques. Ces jeunes roumains ont le même profil que ceux rencontrés l'année précédente : des jeunes arrivant dans l'espoir de trouver du travail et qui, occasionnellement ou pas, font recours à la prostitution pour avoir de l'argent.

Les jeunes sont très discrets sur leur vie en France. Certains dormiraient dans des tentes dans le Bois de Boulogne ou sur le bord de Seine, d'autres dans une chambre à plusieurs, d'autres dans les trains de nuits stationnés à la gare de Masséna ou au petit matin dans les RER. Ils connaissent les lieux de distribution de repas ou fréquentent l'accueil Lazard des Captifs la Libération.

.

- **Les parvis des gares**

Les gares ont toujours été des lieux d'activités importants. Mais en 2008, surtout depuis l'été, nous avons observé des nombreux (une vingtaine) jeunes (de 10 à 14 ans) en situation de prostitution. Nous avons bien sûr alerté les pouvoirs publics qui semblent enfin réagir.

Cette situation s'est fortement dégradée en 2009.

Voir annexe : La prostitution des jeunes Roms à la gare du Nord.

- **La rue**

La rue est un lieu d'activité majeure pour la majorité des jeunes que nous avons rencontré en 2009. Il est alors très difficile de déterminer des zones de « travail » précises, celles-ci pouvant être des devantures de magasins (boulangeries, tabacs, …), des zones touristiques

fréquentées (Tour Eiffel, Montmartre, …). Diverses activités y sont pratiquées (mendicité, pickpocket) qui peuvent mettre ces jeunes en situation de danger et/ou de délinquance. Nous sommes alors amenés à travailler sur cette double identité, à la fois victime et auteur de délit(s).

- **Le métro (station, rame)**

Le métro est une zone d'activité investie en partie par la mendicité, par les « petits musiciens », mais aussi depuis plusieurs années par les pickpockets.

c. Les lieux de vie

Les bidonvilles et les squats sont des endroits habités pour la majorité par des jeunes originaires de l'Europe de l'est.

Ces bidonvilles sont généralement des endroits insalubres voire dangereux,. Ainsi en 2009, des incendies se sont déclarés dans des campements et ont entrainé la mort d'enfants.

L'équipe de Hors La Rue fait des tournées hebdomadaires dans ces endroits afin de rencontrer le jeune dans sont environnement familial, communautaire et amical pour comprendre ses conditions de vie et les éventuels dangers qu'y en découlent.

Ces tournées sont aussi l'occasion de rencontres et d'accroches avec des nouveaux jeunes.

Comme en 2008, beaucoup de bidonvilles habités par des ressortissants roumains ou bulgares ont été évacués en 2009. Des reconduites à la frontière, présentées comme des retours humanitaires, ont été effectuées en car par la police et l'OFII. Il est alors très difficile d'engager une action sur ces types de lieux.

.,

d. Lieux d'interventions

- **Les demandes d'intervention**

Tout en conservant notre autonomie de fonctionnement, nous intervenons depuis mai 2004, et sur appel des commissariats, à la sortie de garde à vue de ces jeunes. En effet, le jeune âge des interpellés et la gravité parfois relative des faits reprochés font que, très régulièrement, le Parquet n'ordonne ni déferrement ni placement. Ces jeunes sont alors,

après quelques heures de garde-à-vue, relâchés sans qu'aucune mesure ne soit prise (ni éducative, ni pénale). Les commissariats de Paris nous contactent à partir du moment où le Parquet ne donne pas suite, et lorsque aucun référent parental ne peut être joint, ce qui est le cas pour la majorité des mineurs (soit parce que le jeune est réellement isolé, soit parce qu'il refuse de communiquer des informations sur ses proches présents en France).

Sur le même principe éthique et d'action, nous intervenons suite aux demandes d'intervention des Unités éducatives auprès des tribunaux. Nous rencontrerons généralement le jeune à la fin de son déferrement pour commencer une relation, une accroche en lui présentant la possibilité de fréquenter le centre de jour. C'est une première rencontre mais qui s'avère souvent être le début d'une relation éducative constructive et fructueuse.

Il est bien évident que nous ne sommes pas tenus de communiquer les informations que nous obtenons et que nous n'avons aucun compte à rendre à l'issue de ces rencontres. Ce mode de contact nous permet de rencontrer des nouveaux jeunes plus difficiles d'accès lors de nos tournées habituelles. A leur sortie, nous pouvons soit les raccompagner sur leur lieu d'habitation, soit les amener au centre.

D'autres demandes d'intervention peuvent être faites par des particuliers ou par d'autres associations ou institutions. Il s'agit généralement des enfants ou des jeunes repérés ou rencontrés dans la rue, aux soupes populaires, ou en demande d'abris. Selon le planning en cours et les disponibilités, l'équipe mobile s'organise rapidement pour aller à la rencontre des jeunes signalés par ces biais.

- **<u>Les visites des mineurs incarcérés</u>**

Nous intervenons sur sollicitation des éducateurs des Missions Educatives des Maisons d'Arrêt : soit le jeune nous connaît et souhaite avoir notre visite, soit les mineurs incarcérés ont du mal à communiquer avec les éducateurs Mema à cause de l'incompréhension de la langue. Nous intervenons alors en tant qu' « expert ».

Nous permettons de faire un lien avec des proches ou la famille en Roumanie. Les informations récoltées peuvent nous aider à organiser la sortie.

De même, nous pouvons avoir des contacts avec les avocats pour préparer une audience.

Pour un travail éducatif partenarial, les visites peuvent s'organiser conjointement avec la présence d'un éducateur MEMA et d'un éducateur HLR. Un projet pour l' « après » est

parfois mise en place lors de ces visites et le suivi éducatif continue à la sortie de l'incarcération. Dans tous les cas, les visites sont faites en accord avec le jeune, si ce n'est à sa demande.

3.2.2. La fréquentation du centre de jour

	2007	2008	2009
Nombre de mineurs accueillis en moyenne par jour	7	8	8
Nombre de mineurs en FLE en moyenne chaque jour	3	4	4
Nombre de mineurs participant aux activités en moyenne par jour	5	6	6
Nombre de mineurs déjeunant au centre en moyenne par jour	5	6	6

L'augmentation de la fréquentation du centre constatée en 2008 s'est confirmée en 2009. Hors la Rue a accueilli en moyenne 8 mineurs par jour, la plupart participant à la préparation du repas et aux activités.

La fréquentation a oscillé selon les jours entre 2 et 25 jeunes.et près de 1500 repas ont été distribués en 2009.

En comparaison avec 2007, la fréquentation du centre a augmenté en moyenne d'un point. **Le budget consacré à la nourriture et au transport pour les jeunes a plus que doublé par rapport à 2007.**

Cette fréquentation instable et imprévisible d'un jour sur l'autre rend plus difficile l'organisation de certaines activités, et nous demande d'être attentifs en cas d'affluence afin ne pas être débordé par le groupe.

3.3.3 Les mineurs suivis

L'association avait suivi 152 mineurs en 2008 ce qui représentait **une hausse de près de 25%** par rapport à 2007. En 2009, nous avons suivi 175 mineurs, soit une augmentation de **18% par rapport à 2008.**

	2006	2007	2008	2009
Suivis	**135**	**122**	**152**	**175**

Les suivis des jeunes sont de plus en plus longs et complexes. Ainsi, l'association a continué à suivre des jeunes qui avaient été rencontrés pour la première fois en 2003.

Les difficultés croissantes d'accès à une prise en charge optimale dès le placement du mineur nous ont conduit à accueillir plus de jeunes et plus longtemps, notamment pour ceux en attente de scolarisation. Ils participent aux cours de français et à la vie du centre. Cette période est également propice à une meilleure compréhension de certains éléments de leur histoire.
En moyenne, le suivi du jeune s'étend sur 10 mois.

Date de la première rencontre des jeunes suivis en 2009	
Année	Nombre de jeunes
2003	1
2004	2
2005	2
2006	8
2007	10
2008	34
2009	118
Total	175

Sur les 271 nouveaux contacts en 2009, 118 soit 44% ont été « accrochés » c'est-à-dire suivis par l'association. Il était de 38% en 2008.

Les situations de suivi sont très diverses, les jeunes peuvent être suivis sur leur lieu de vie ou d'activité sans être venus au centre, d'autres le fréquenter tous les jours pendant 3 semaines, d'autres venir de manière épisodique pendant 6 mois…

Le suivi d'un jeune peut se limiter à un ou des accompagnements ponctuels, mais l'objectif reste le suivi éducatif et social à moyen ou long terme dans la perspective d'une sortie de l'errance. A partir du récit du jeune, nous tentons de comprendre sa situation et son parcours, d'évaluer la situation de danger de celui-ci, de prendre contact avec la famille et de recueillir les éléments d'identité permettant de prouver sa minorité. Lorsque la situation l'exige, le jeune est signalé au parquet ou à l'ASE (en fonction de sa situation et des pratiques en vigueur dans les départements), ou est mis à l'abri dans une association partenaire du dispositif d'Etat. L'association tentera alors de recueillir le maximum d'informations sur l'histoire et le parcours du jeune afin que celui-ci soit pris en charge par l'institution dans les meilleures conditions.

En accord avec l'institution d'accueil, HLR peut prolonger un suivi de jour au-delà de l'entrée du jeune dans le droit commun pour les prises en charge difficiles (enfant méfiant, fragile, ne parlant pas la langue, fort investissement du centre de jour,…)

3.3.4 Les Jeunes Majeurs

En 2007, HLR a commencé à s'intéresser à la situation des Jeunes Majeurs et a commencé à les « comptabiliser » qu'à partir de l'été de cette même année.

Nous avons continué notre action en 2009 auprès des jeunes majeurs. Ainsi nous sommes entrés en contact avec une cinquantaine de jeunes majeurs en 2009 mais nous avons privilégié notre action auprès des mineurs. Dans la plupart des cas, ces jeunes ont été rencontrés en même temps que les mineurs (cousins, frères, amis ou voisins, de ces derniers). .

3.4 NOMBRE DE MINEURS PROTEGES DURABLEMENT

3.4.1 Les mineurs sortis de rue

En 2009, 48 jeunes suivis par HLR sont sortis de la rue. Le profil des jeunes suivis par l'association étant très variable, l'éventail de projets alternatifs à la rue est également très

large. Dans la majorité des cas, le placement à l'Aide Sociale à l'enfance est la solution la plus adaptée. D'autres stratégies sont privilégiées selon l'âge, le profil, la situation familiale du jeune.

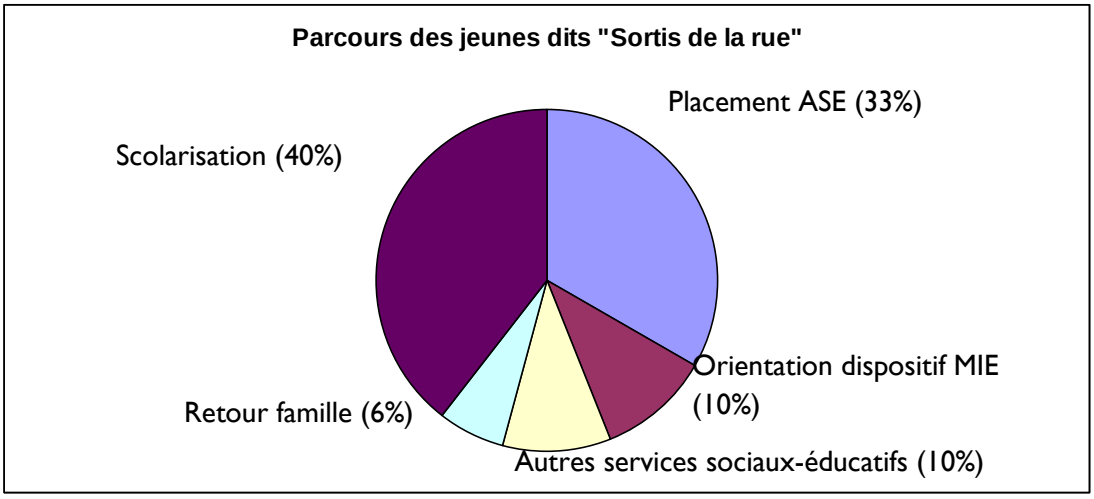

3.4.2 Les signalements et autres formes de protection en France

En 2009, HLR a effectué **79 signalements à l'ASE** contre **49 signalements en 2008** (contre 22 en 2007, 18 en 2006 et 33 en 2005).

De plus, 7 jeunes ont été signalés au parquet des mineurs. Et 5 jeunes ont saisi directement le juge pour enfants.

Cette hausse s'explique notamment par le fait que nous avons rencontré en 2009 de très nombreux (une centaine) jeunes en situation de traite. Ainsi, nous avons effectué des signalements systématiquement au parquet et à l'Aide Sociale à l'Enfance dès que nous avions connaissance d'un jeune en situation de danger avéré. Des signalements ont également été faits directement au parquet des mineurs lorsque nous considérions que le jeune devait être protégé par la justice au regard de certains critères objectifs : âge du jeune, situation très préoccupante (réseau de prostitution par exemple…)…

4. Caractéristiques des mineurs

4.1L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES MINEURS

4.1.1 Par pays

Pays d'origine des nouveaux mineurs rencontrés	
ROUMANIE	80%
MOLDAVIE	0,5%
BOSNIE	5%
SERBIE	2,75%
BULGARIE	2,75%
INDE	1%
MAROC	0,5%
AFGHANISTAN	2%
AUTRE	5%
TOTAL	100%

On constate toujours une très large majorité de jeunes roumains parmi les nouveaux contacts (85% en 2007 et en 2008**), même si cette proportion est en légère baisse en 2009(80%).**

Concernant les mineurs d'autres nationalités, il s'agit essentiellement de mineurs originaires d'ex-Yougoslavie.

Enfin, nous accueillons sur le centre de jour des jeunes d'origine extracommunautaire. Ceux-ci sont originaires d'Afrique ou du Proche Orient. Leurs arrivées dans notre centre est généralement consécutives d'une demande d'intervention (orientation par un partenaire, ou sur demande d'un particulier).

a. Mineurs roumains : origine par régions

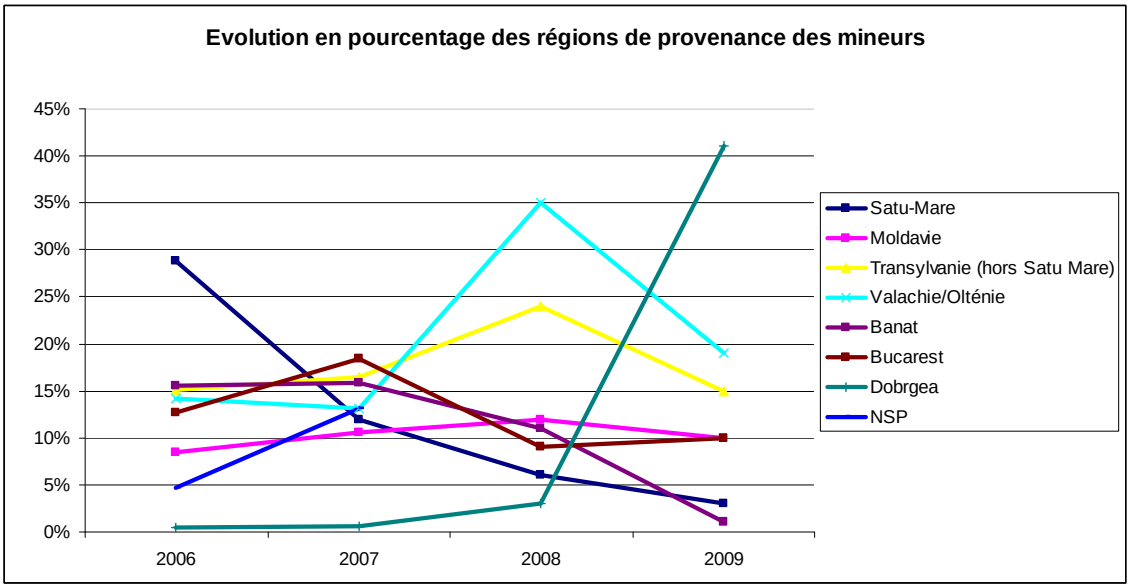

Il faut noter la proportion très forte de mineurs venant de la région de Dobrogea en 2009. Ces jeunes ont été, pour la plupart, rencontrés par notre association après une arrestation (voir partie « typologie »). Ils sont à la fois, délinquants et victimes, il est alors difficile de mettre un suivi éducatif.

Jeunes roumains accrochés en 2009 par régions d'origine	
Régions d'origine	**Pourcentage des mineurs issus de ces régions**
Satu-Mare	**3%**
Moldavie	**10%**
Transylvanie (hors Satu Mare)	**15%**
Valachie/Olténie	**19%**
Banat	**2%**
Bucarest	**10%**
Dobrogea	**41%**
NSP	**0%**
TOTAL*	**100%**

Les jeunes roumains qui étaient présents dans les rues de Paris il y'a 5 ans venaient pour l'immense majorité de la région d'Oas (Nord ouest de la Roumanie). En 2009, ces jeunes représentent à peine 3%(voir partie prévention)

ZONES CITEES	VILLES CORRESPONDANTES
SATU-MARE	SATU-MARE
MARAMURES	BAIA MARE
MOLDAVIE ROUMANIE	IASI SUCEAVA BACAU
TRANSYLVANIE	CLUJ
BANAT	TIMISOARA
OLTENIE	CRAIOVA
BUCAREST	BUCAREST
DOBROGEA	CONSTANTA ; Tandarei
VALACHIE	PITESTI, TIRGOVISTE

4.2 LA REPARTITION DES MINEURS PAR AGE ET PAR GENRE

L'âge moyen des jeunes contactés par l'association continue de baisser en 2009. Il est de **14,35 ans contre 14,5 ans en 2008 et 15,4 ans en 2007.**

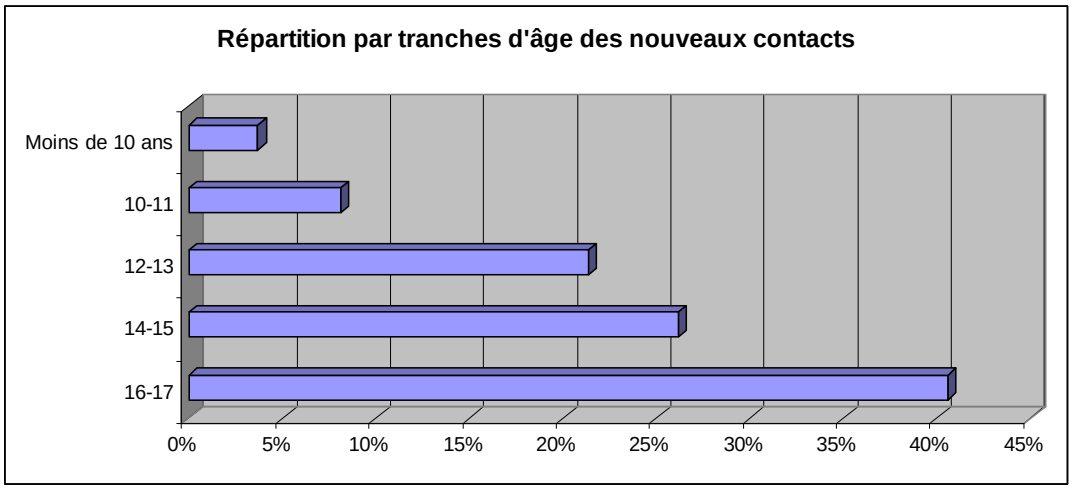

Il faut également noter le nombre d'enfants, non isolés, de moins de 8 ans qui peuvent être en danger du fait la situation économique et sociale de la cellule familiale.

Nous l'avions déjà signalé dans notre rapport de 2008, et nous avons interpellé les pouvoirs publics afin de trouver des solutions adaptées à ces mineurs. Aujourd'hui, notre projet de centre communautaire, cogéré par Hors La Rue, la Cimade et l'ASAV n'a pas pu être mis en place.

En comparaison des années précédentes, l'âge moyen a nettement baissé.

Evolution âge		
2007	**2008**	**2009**
15,4	14,5	14,35

D'autre part, il est frappant de constater que la très grosse majorité des jeunes que l'association rencontre est en âge d'être scolarisé.

D'autre part, la répartition garçon/fille a légèrement évolué :

Garçons	**167**	**61%**
Filles	**104**	**39%**
Total	**271**	**100%**

En 2007, la répartition était de 65% de garçons contre 35 % de filles.

4.3 LA TRAITE DES MINEURS

Dans nos précédents rapports, nous avions établi une typologie des jeunes suivis par notre association. En 2009, nous avons souhaité établir une typologie liée à la traite des mineurs. Cependant, la nomenclature établie les années précédentes reste d'actualité et nous vous invitons à consulter le rapport d'activité de 2008 pour en prendre connaissance.

Un phénomène en pleine mutation

Depuis plusieurs années les éducateurs d'Hors la Rue rencontrent des jeunes en situation de traite. Déjà, en 2003, une partie importante des mineurs que nous suivions était « utilisée » pour récupérer l'argent des parcmètres. Une bonne compréhension de cette situation particulière et un travail de partenariat avec l'ensemble des autorités de la protection de l'enfance (en France et en Roumanie) ont contribué à stopper ce phénomène.

En 2008, nous avons constaté l'apparition de nouveaux cas d'exploitation avec des observations qui se sont confirmées en 2009 à savoir :

- un abaissement de l'âge des enfants exploités,
- un niveau scolaire souvent très faible,
- le développement d'activités propres aux enfants des rues,
- une méfiance par rapport aux institutions de protection de l'enfance,

En 2009, le nombre de jeunes en situation de traite a connu une augmentation sans précédent. **Nous en avons rencontré plus d'une centaine** et d'après les informations de l'UEAT de Paris ils seraient entre **170 et 200 pour la seule population des mineurs d'Europe de l'Est en région parisienne**. Ce sujet étant la plupart du temps mal connu et parfois récupéré politiquement il nous semble nécessaire de profiter de notre rapport d'activité pour développer cette question. L'objectif étant de faire prendre conscience à l'opinion et aux pouvoirs publics qu'il est urgent et peut-être plus simple qu'il n'y parait, de mettre en place des solutions adaptées.

4.3.1 Cadre juridique

a. Textes de référence et définition

En matière de traite des mineurs les principaux textes législatifs sont :

- **le protocole additionnel à la Convention contre la criminalité transnationale organisée** dit « protocole de Palerme » adopté par les Nations Unies en décembre 2000,

- **le protocole facultatif à la convention internationale relative aux droits des enfants** (CIDE) adopté par les Nations Unies en mai 2000 portant essentiellement sur la vente, la prostitution et la pornographie des mineurs,

- **La convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains** dit « convention de Varsovie » adoptée en mai 2005.

En partant de ces textes nous allons tenter d'établir une définition empirique de ce que nous appelons « traite des mineurs ».

L'article 3 paragraphe c) de la convention de Palerme précise : *que le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une traite des personnes sans qu'il y ait nécessairement de recours à la force ou d'autres formes de contrainte*.

Le texte de la CIDE liste dans son article 3 les activités à réprimer et permet une vision plus large de la traite concernant les mineurs.

De ces deux textes il apparaît que : toute personne organisant, facilitant ou profitant d'exploitation économique[3] ou sexuelle de mineurs avec ou sans pression exercée peut être poursuivie pénalement sur l'infraction de traite des êtres humains.

Notre définition empirique sera donc la suivante : **tout mineur devant rapporter de l'argent à des personnes tiers, en dehors de ce qui est prévu par la loi, et / ou offrant des services sexuelles avec ou sans contrainte et quelque soit le type de rémunération, est considéré comme mineur victime de traite.**

---

[3] L'exploitation économique regroupe les activités liées à toutes formes de travail non prévues par la loi mais il convient aussi d'y ajouter toutes les formes d'incitation à autrui à commettre des délits ou des activités dangereuses.

b. Perspectives d'évolution d'une meilleure prise en compte du phénomène par les autorités.

Bien que les différents textes cités précédemment ont tous été ratifiés par la France et permettent, en théorie, de poursuivre facilement les personnes profitant de la vulnérabilité des mineurs, dans la pratique, leur application reste très en deçà de ce qu'il serait souhaitable. De même, la mise en place d'un dispositif offrant une réelle protection des mineurs victimes tarde à venir malgré les nombreuses réunions sur le sujet et les déclarations de principe.

A la différence des autres textes, la convention de Varsovie instaure une notion d'évaluation des Etats, quant à la mise en œuvre d'une réelle protection. Cet instrument législatif, ainsi qu'une prise de conscience lente mais réelle par les autorités de ce phénomène devraient, nous l'espérons, finir par aboutir à la mise en place de protections spécifiques des mineurs victimes de traite.

En 2008, la commission européenne a incité les états membres à mettre en place une coordination nationale sur la traite des êtres humains. En 2009, sous l'égide des ministères français de la Justice et de l'Intérieur un groupe d'experts s'est réunit chaque mois pour élaborer des outils permettant d'offrir une meilleure protection des victimes. Hors la Rue a été invitée à participer à l'ensemble de ces travaux. Nous avons pu présenter les solutions qui nous paraissent les plus adaptées en fonction des différentes formes d'exploitation observées et des spécificités liées au travail éducatif avec des mineurs. Ces réunions se poursuivront en 2010 et devraient aboutir à la mise en place d'une coordination nationale et départementale sur ces questions associant institutions et ONG dans la mise en place de dispositifs de protection.

c. Le danger de « l'utilisation politique » de cette notion

L'utilisation des termes de « traite », « d'exploitation » voire d'« esclavagisme » a souvent pour fonction de renvoyer à des fantasmes « de pratiques héritées du moyen âge ». L'objectif est alors de faire apparaître toute prise en charge éducative comme « décalée ». Il est alors facile de faire admettre que seule la manière forte permet de lutter « efficacement » contre ce phénomène. Jouer sur cette représentation, permet de déguiser la « gestion des flux migratoires » comme conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant ou de la personne victime. Quelques mises en scène spectaculaires donnent l'impression qu'on joint le geste à la parole et que le problème se résume à une vision sociale donc laxiste *versus* une manière répressive (surtout envers les victimes) donc efficace.

Dans les faits, en 2009, une partie importante des victimes mineures rencontrées se sont retrouvées dans cette situation du fait d'un marché du travail rendu très difficile d'accès notamment pour les nouveaux entrants (Bulgarie et Roumanie). Au niveau de la formation, de la scolarisation (bien qu'en théorie obligatoire jusqu'à 16 ans) et plus globalement de la protection de l'enfance la tendance va vers une protection *a minima* voire un refus de prise en charge malgré des signalements à répétition. Dans les formes les plus violentes de traite et les plus organisées (par des tiers ou des organisations criminelles) la lutte efficace contre ce phénomène nécessiterait que les victimes puissent choisir dans quel pays elles souhaitent être protégées et sous quelle forme. Lorsque la question est posée, les intéressés préfèrent presque systématiquement le pays d'accueil car il offre davantage de garanties en terme de protection. Le renvoi de mineurs est donc rarement la solution. De même, pour permettre aux mineurs victimes de sortir véritablement de l'exploitation, l'accès à la formation professionnelle rémunérée[4] est souvent la seule véritable alternative. Une fois entré dans un processus de qualification[5] ces jeunes s'adaptent très rapidement à notre société et aux opportunités du marché du travail européen. A contrario, le renvoi de mineurs sans leur consentement, sans véritable enquête et sans inscription dans un parcours professionnel choisi, ne peut que d'avantage les fragiliser, les rendre plus vulnérables et méfiants des institutions de « protection ».

4.3.2 Typologie en fonction des différentes formes d'asservissement

La plupart des typologies sur la traite des êtres humains se fondent sur l'activité pratiquée en distinguant par exemple l'exploitation sexuelle et l'exploitation économique puis en créant des sous catégories, pornographie - prostitution / esclavage domestique - travail agricole…Cette catégorisation nous semble, dans le cas des mineurs que nous rencontrons, peu opérantes pour deux raisons majeures :

- beaucoup de jeunes passent d'une « activité » à une autre ou subissent différentes formes d'exploitations,

- « l'activité » ne dit rien sur la nature des contraintes subies, ni sur les causes. Par exemple, des jeunes se prostituant sur un même endroit recouvrent en fait des situations très diverses (voir la partie sur les jeunes de la Gare du Nord) .

[4] En pratique, impossible pour les mineurs Roumains et les Bulgares n'étant pas sous tutelle de l'ASE. Cf partie sur l'insertion professionnelle

[5] Voir l'Etude du Credoc dirigée par Régis Bigot « que sont ils devenus ? » portant sur une centaine de mineurs passés par HLR et l'ASE de Paris consultable sur www.horslarue.org

La présentation que nous avons choisie repose sur trois ensembles pouvant se superposer et mettant en avant les processus aboutissant à la traite. Comme toute tentative de catégorisation ces ensembles sont par nature schématique et ne rendent pas nécessairement compte des mouvements d'une catégorie à l'autre.

Les trois ensembles sont :

- **Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail**
- **Asservissement lié à la famille**
- **Asservissement lié à un tiers et/ou à une organisation**

Typologie en fonction des différentes formes d'asservissement

(Nombre de jeunes concernés)

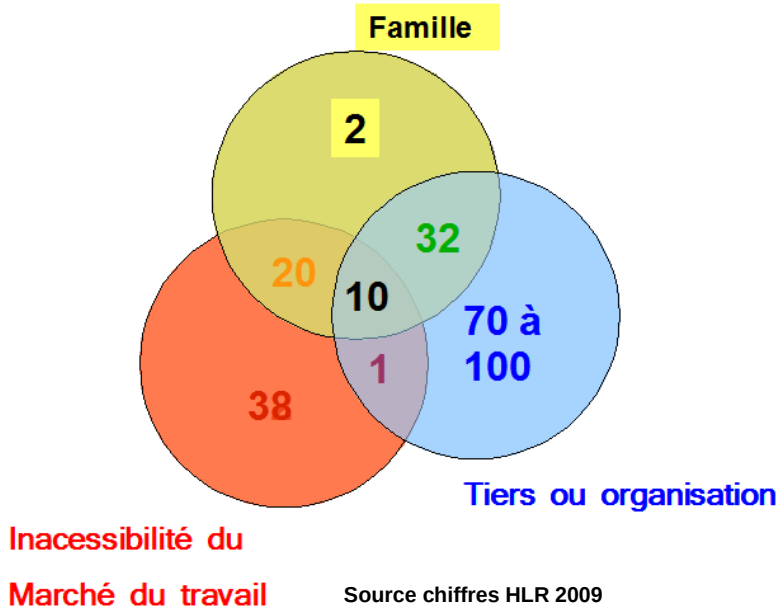

Source chiffres HLR 2009

Nous allons commencer par prendre chaque ensemble séparément :

d. Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail

Nombre de jeunes rencontrés en 2009 : 38

La grande majorité est composée de garçons âgés entre 15 et 18 ans, qui décident, sans *contrainte apparente* d'un tiers ou de la famille, de pratiquer la prostitution. Le processus qui conduit des mineurs migrants à cette activité est relativement connu et détaillé[6]. De manière très schématique le cheminement est le suivant : à son arrivée, le jeune migrant, confiant dans ses espoirs de réussite, se confronte à un marché du travail extrêmement concurrentiel et difficile d'accès quelque soit la voie légale ou illégale. Les autres jeunes, présents depuis plus longtemps, vont souvent le « conseiller » sur les activités rémunératrices accessibles compte tenu de sa situation. Rapidement, le coût de la vie, les difficultés de logement et quelques expériences de boulots au noir mal payés l'obligent à revoir sa stratégie initiale. Plusieurs choix s'offrent alors à lui :

- la mendicité (souvent mauvaise pour l'estime de soi surtout chez les garçons),

- le vol et les différents petits trafics (rarement souhaités d'autant plus avec la menace de se retrouver en prison),

- la protection de l'enfance, qui reste mal connue (assimilée au foyer contraignant et à l'absence de débouchés après 18 ans),

- la prostitution, qui, dans ce contexte, apparaît souvent comme la solution la moins pire et où l'argent, semble être plus « facile » à gagner qu'ailleurs...

En 2009, certains jeunes nous ont confiés pratiquer cette activité depuis plusieurs années dans différents pays d'Europe passant par un client ou par des associations pour la nourriture, la santé, l'hébergement sans qu'une véritable alternative se dessine.

✓ Alternative

Pour ces jeunes, l'accès à la formation professionnelle rémunérée (ouverte aux ressortissants de l'Union européenne à l'exception, aujourd'hui, des ressortissants Bulgares et des Roumains) semble être la seule alternative capable de susciter une vraie adhésion de leur part. En parallèle un suivi éducatif voire psychologique pour les jeunes souffrant de traumatisme s'impose.

---

[6] Mai, N. (2007) **L'Errance et la prostitution des mineurs et des jeunes majeurs migrants dans l'espace de l'Union Européenne**, http://research-units/iset/wps/wps_home.cfm

a. Asservissement lié à la famille

Nombre de jeunes rencontrés en 2009 : 2

Il s'agit ici de familles mal traitantes qui décident d'utiliser leurs enfants pour faire de l'argent. Contrairement à une idée souvent véhiculée, en 2009 comme lors des années précédentes, très peu d'enfants dans cette situation ont été rencontrés par HLR.

- ✓ Alternative

Dans les situations de maltraitance les plus graves il est nécessaire de retirer la garde des enfants aux parents pour les confier à l'aide sociale à l'enfance. Cependant, quand le juge pour enfants estime que le maintien dans la famille est préférable pour l'enfant, l'obligation de scolarité avec un suivi des présences par les éducateurs de l'ASE peut changer radicalement la situation. Au vu des délais d'inscription scolaire, souvent de plusieurs mois, ces mesures sont rarement choisies. Il nous semble donc nécessaire qu'un travail soit fait avec l'Education nationale pour qu'elle s'engage à proposer des places à ces enfants dans un délai ne dépassant pas un mois.

b. Asservissement lié à un tiers et/ou à une organisation

Nombre de jeunes rencontrés en 2009 : 23 ? mais d'après le UEAT et les services de police ils seraient entre 70 et 100.

Il s'agit ici de la forme de traite la plus organisée, à savoir des enfants sont amenés en France puis utilisés pour faire de l'argent via des menaces physiques et psychiques. Cela concerne essentiellement des jeunes filles (certaines n'ayant pas plus de 10 ans) provenant d'ex-yougoslavie. Elles sont exploitées en France comme pickpockets puis, aux alentours de 16 ans, seraient envoyées dans d'autres pays pour y être prostituées. Les formes de pression, la provenance exacte des enfants demeurent extrêmement floues car aucune n'a pu être protégée faute de dispositif spécifique.

En 2009, malgré de nombreuses réunions sur le sujet et l'interpellation des politiques au plus au niveau aucun dispositif de protection concernant ces mineurs n'a vu le jour.

- ✓ Alternative

Pour ces victimes, l'adaptation du dispositif AcSé[7] permettant l'éloignement et la prise en charge nous parait nécessaire. Nous proposons en annexe de ce rapport un schéma de protection en deux phases et une prise en charge des mineurs victimes par des professionnels formés travaillant au sein des foyers de l'ASE.

c. Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail et à la famille

Nombre de jeunes rencontrés en 2009 : 20

Certaines familles n'accédant pas à des activités suffisamment rémunératrices décident de mettre leurs enfants à contribution. Dans certains cas, la situation temporaire dure et s'amplifie. Les enfants doivent alors ramenaient une part de plus en plus importante des revenus de la famille. En 2009, les jeunes rencontrés dans cette situation pratiquaient essentiellement la mendicité jusqu'à des heures tardives. Ils étaient âgés entre 8 et 14 ans.

- ✓ Alternative

La solution décrite plus haut, concernant l'obligation scolaire par le juge des enfants est souvent la mieux adaptée, à condition, encore une fois que l'enfant puisse obtenir une place rapidement à l'école et que des aides sociales facilitant sa scolarité puissent être proposées (cantine, allocation pour les fournitures scolaires, vêtements ...). Pour que cette solution soit viable, un accompagnement des parents vers l'emploi ou des aides sociales pour la famille facilitera l'insertion à moyen terme.

d. Asservissement lié à l'inaccessibilité du marché du travail et à un tiers

Nombre de jeunes rencontrés en 2009 : 1

Il s'agit principalement de l'exploitation économique (travail sur les chantiers, travail dans les ateliers, travail domestique) qui reste pour nous très difficile à repérer et qui semble moins développer chez les mineurs provenant d'Europe de l'Est que parmi d'autres populations (notamment asiatiques).

[7] coordonné par l'ALC Nice

- ✓ Alternative

L'accession à la formation professionnelle rémunérée dans le cadre d'une prise en charge ASE représente souvent la meilleure solution. Elle valorise souvent le jeune qui possède déjà de nombreuses compétences professionnelles.

e. Asservissement lié à la famille et à un tiers

Nombre de jeunes rencontrés en 2009 : 52

En 2009, nous avons rencontré un groupe important de jeunes dont une partie est accompagnée par leur famille et qui ont pour spécialité le vol (notamment au distributeur automatique de billets) depuis plusieurs années et dans différents pays. Là encore, la présence d'une organisation semble relativement évidente mais cette imbrication entre cellule familiale et personne tiers rend difficile toute adhésion à un projet peu ou pas rémunérateur.

Ce champ recouvre aussi la prostitution de jeunes filles mineures où la famille est partie prenante. En 2009, parmi les quelques situations que nous avons suivi la plupart du temps, le fiancé ou un membre de la cellule familiale était impliqué. L'enfant rentre alors dans un conflit de loyauté envers sa famille et préfère continuer son activité plutôt que trahir ses proches. Les quelques enquêtes qui ont abouti en France ou en Roumanie démontrent que ce type d'exploitation d'apparence familiale commence par un recrutement via la séduction de la fille, de la tante ou de la mère. Les principaux organisateurs restent la plupart du temps au pays déléguant à la famille ou à d'autres filles le soin de récupérer l'argent.

- ✓ Alternative

Dans ces deux situations une rupture avec le milieu familial semble souvent nécessaire. Le système d'éloignement et de prise en charge décrit plus haut doit être tenté. Souvent, le fait de savoir que certains jeunes ont « tenu » et n'ont plus à pratiquer le vol ou la prostitution suffit à décider ceux qui hésitaient à demander une protection.

f. Asservissement lié aux trois ensemble

Nombre de jeunes rencontrés en 2009 : 10

Cela correspond aux jeunes dont les familles ont des dettes importantes et qui doivent participer à leur remboursement le plus rapidement possible pour éviter que les intérêts soient trop importants. Cet aspect est largement détaillé dans le rapport 2008, dans la partie « les jeunes exploités, le système de la Kamata ». Il faut cependant souligner que dans la

plupart des situations les familles réussissent à sortir de ce système de dettes d'une manière ou d'une autre. Cependant, les conséquences sur les enfants habitués à des activités dangereuses sont à long terme. En effet, ces derniers ont tendance à poursuivre ces activités pour aider leur famille toujours dans le besoin, pour leur propre compte ou pour le nouveau foyer qu'ils ont fondé.

- ✓ Alternative

Plus cette situation est décelée rapidement, plus on évite que ces enfants s'installent dans une « carrière » d'enfants des rues. L'accès à la scolarisation et à la formation professionnelle sont des voies de sorties. Cependant, sans un long travail de repérage et d'accroche ainsi qu'une bonne analyse des contraintes pesant sur la famille il est difficile de faire adhérer le jeune pris dans un conflit de loyauté. La pression mise par le juge pour enfants concernant la scolarisation peut faciliter l'abandon par l'usurier du remboursement des intérêts.

Les jeunes en situation de traite ne doivent pas nous faire oublier les autres situations de vulnérabilité que connaissent les enfants que nous suivons. Dans le rapport 2008 nous avions défini les différentes problématiques qu'ils rencontrent. Cela reste toujours valable en 2009 (voir notamment dans la partie typologie : « les mineurs venus avec un projet » et « les mineurs en errance »).

5. LA PRISE EN CHARGE

5.1 LES CRITERES DE PRISE EN CHARGE

Les critères de prise en charge ont été, en 2008, les mêmes que les années précédentes :

- Minorité avérée, déclarée ou pressentie et/ou
- Absence de référent parental ou d'adulte protecteur et/ou
- Danger physique et/ou moral

Les jeunes sont pris en charge soit à la suite des contacts pris par l'équipe mobile, ou orientés vers HLR par des partenaires institutionnels ou associatifs, ou encore grâce à un important phénomène de cooptation. Cette cooptation est particulièrement utile pour toucher des jeunes moins visibles et que nous ne pourrions pas atteindre autrement. Cependant, il impose à l'équipe d'avoir une analyse rigoureuse des situations et de mener une réflexion approfondie sur la notion de danger. Pour les rares cas de tentatives d'exploitation du système de protection, nous avons cherché à approfondir la situation en France et/ou au pays pour éviter toute forme d'instrumentalisation; ce qui s'est traduit dans ces quelques cas par le refus, de notre part, d'entreprendre les démarches en vue d'un placement. Le message adressé à ces « filières » artisanales est que l'association n'est pas une agence de placement et se destine aux mineurs en situation de danger ou à risque.

Parallèlement, afin de réduire la migration à risque pour les mineurs et de retarder l'âge du départ, nous poursuivons en Roumanie le travail de prévention en lien avec les ONG locales et les autorités roumaines. Il ne s'agit pas uniquement d'informer sur les risques et les dangers de la migration mais aussi et surtout de développer des alternatives locales comme l'accessibilité à des formations professionnelles courtes reconnues sur le marché du travail roumain dans des secteurs à forte croissance.

5.2 LE CONTENU DE LA PRISE EN CHARGE

a. Définition autour de 7 points essentiels :

1. Le travail autour du premier récit est souvent réalisé de manière informelle, lors d'une première ou deuxième rencontre dans la rue, ou au centre. C'est l'occasion de pouvoir faire une :

- évaluation de la situation actuelle du jeune
- évaluation de l'identité du jeune, de son âge et de sa région d'origine
- évaluation de la cohérence du parcours de migration

2. L'entretien approfondi dans la langue du jeune est réalisé par les deux éducateurs qui seront référents du suivi du jeune, dans la langue maternelle du jeune (dans la mesure du possible). Cet entretien formel à pour objectifs de :

- replacer le jeune et sa migration dans la structure familiale
- évaluation avec le jeune des facteurs ayant déterminé la migration (économiques, familiaux, psychologiques)
- évaluation approfondie de la situation actuelle (hébergement, relations, santé, état psychologique, activités de subsistance, …)
- perspectives d'avenir en France et dans le pays d'origine

3. L'évaluation de l'état de santé et l'accompagnement vers des consultations médicales sont des priorités dans la prise en charge. En effet, lorsque des jeunes arrivent à l'association après un parcours migratoire difficile ou une période de rue plus ou moins longue, leur état de santé (physique et mental) est souvent détérioré.

4. Le contact avec la famille est un aspect important de la prise en charge, et bien qu'il soit parfois difficile ou impossible de le mettre en place, nous nous efforçons toujours d'y parvenir. Ce contact est nécessaire pour l'évolution du jeune et de son projet, il consiste à obtenir :

- le maintien du lien parents/enfant
- le positionnement de la famille vis à vis du départ du jeune
- le désir des parents quant à l'avenir de leur enfant
- l'évaluation des éventuelles possibilités de retour en famille

Le contact téléphonique que nous avons avec la famille, qu'elle soit en France ou au pays, peut-être complété dans la zone de Satu-Mare par une évaluation de nos partenaires associatifs dont les travailleurs sociaux peuvent se rendre physiquement auprès de la famille.

5. L'évaluation des souhaits, des capacités et des possibilités légales Le jeune est il prêt à sortir de la rue ? A t-il les capacités d'adaptation suffisantes pour supporter les contraintes inhérentes à une prise en charge en foyer ou en famille d'accueil, à l'école ou à une formation professionnelle, après une expérience de vie plus ou moins longue à la rue ? Quelles structures seraient le plus à même de correspondre au profil du jeune pour que la prise en charge ne se solde pas par un échec ? Une prise en charge en France est-elle adaptée selon les possibilités légales en France et les alternatives éventuelles dans le pays d'origine?

6. La recherche de solutions découle de l'évaluation que nous avons fait de la situation du jeune, de son désir et des possibilités légales. C'est avec le jeune que nous engageons alors une investigation auprès des partenaires associatifs et institutionnels, en France et/ou dans le pays d'origine.

7. L'accompagnement vers le droit commun s'engage alors avec le jeune. Cela va généralement conduire à :

- mise à l'abri
- signalement administratif ou judiciaire avec éventuellement des indications de placement au vue des évaluations réalisées
- suivi du jeune et temps de liaison avec le lieu de placement
- ou, si pas de signalement / placement : accompagnement vers des structures médicales et/ou de formations professionnelles
- ou préparation d'un retour volontaire en famille au pays

b. La participation des jeunes aux activités du centre

En 2009, nous avons poursuivi chaque après-midi les activités dans le cadre d'ateliers artistiques, culturels et sportifs, adaptés aux intérêts des adolescents, en les rendant acteurs de ces ateliers.

Nous utilisons les compétences variées de notre équipe d'éducateurs polyvalents dans les domaines artistiques et sportifs. Celle-ci est parfois renforcée d'intervenants extérieurs (ateliers théâtre, expositions art contemporain, taekwondo, boxe, etc.), et nous utilisons également de manière hebdomadaire deux salles de sport mises à disposition par la Mairie

du 13ème arrondissement. En 2010, nous développerons le partenariat local afin de trouver des ressources à proximité du local.

Les mineurs venant au centre de leur plein gré, nous devons nous adapter en étant capable de proposer des activités suffisamment attractives pour accrocher le plus les jeunes en situation de rue, et les inciter à délaisser momentanément leurs « activités lucratives » pour participer aux ateliers.

Nous privilégions aujourd'hui les activités régulières, sportives ou artistiques, et plus rarement des projets courts sur 3 ou 4 semaines.

c. Le cours de Français Langue Etrangère :

Les cours de français et d'alphabétisation bihebdomadaires en 2005, sont devenus journaliers en 2006. Ils sont assurés par Ana-Maria David, d'origine roumaine, et Marie Trotta , et également avec le soutien de nombreux bénévoles. Ces cours fonctionnent bien, toutes communautés confondues, même si la fréquentation irrégulière des jeunes n'a pas permis de toujours mesurer les progrès obtenus. Cela nous permet toutefois d'évaluer les capacités de concentration et d'apprentissage des jeunes, évaluation particulièrement importante en cas de signalement à l'autorité administrative ou judiciaire pour affiner les indications de placement. Dans le cas de jeunes placés et toujours suivis, ces cours ont également permis de pallier l'insuffisance de possibilités de scolarisation, et les durées de plus en plus longues avant une possibilité d'inscription dans un vrai cursus de formation.

d. Projets éducatifs ponctuels

Un projet de séjour de rupture a été mis en place au dernier trimestre 2009 à l'initiative de la stagiaire en éducation spécialisée, Mlle Solène Doucet. Ce projet prend la forme d'un séjour éducatif en mer. 5 jeunes rencontrés par l'association partiront en mai 2010 à bord d'un vieux gréement pendant une semaine.

5.3 UNE PRISE EN CHARGE PERSONNALISEE

S'appuyant sur la méthodologie qui précède, les modalités de prise en charge et d'approche sont à adapter pour chacun des jeunes en fonction de son histoire personnelle, ses relations avec sa famille, sa situation en France… Le travail d'évaluation est donc fondamental, et nécessite souvent une période assez longue pour comprendre le parcours du jeune et son contexte. En effet, certains mineurs élaborent un discours lié aux histoires entendues ici ou là parmi les compatriotes, jeunes ou adultes. Gagner la confiance du jeune n'est pas toujours suffisant pour que l'histoire réelle soit dévoilée. Le travail spécifique avec la famille restée au pays est souvent fondamental. C'est pourquoi nous avons en 2006 continué de mettre l'accent sur les partenariats avec des ONG roumaines dans plusieurs régions de Roumanie. Les éducateurs d'Hors la Rue se sont également rendus à plusieurs reprises dans les familles des jeunes en Roumanie. La connaissance de la situation du jeune et le travail avec la famille nous permettent d'orienter le jeune vers une solution adaptée à sa situation.

Cependant, il n'est pas rare que des difficultés surviennent pendant le placement. Coupés de leur famille et de leurs compatriotes, certains jeunes souffrent d'isolement et ont tendance à se renfermer. La fréquentation de notre centre, en concertation avec la structure de placement, où le jeune peut parler sa langue maternelle, maintenir le lien avec ses parents et rencontrer d'autres compatriotes peut lui permettre d'apaiser ses difficultés et souvent d'éviter les fugues.

Par ailleurs, lorsque le jeune y adhère, notre association peut l'accompagner dans un projet de retour. Nos partenariats institutionnels et associatifs en France et en Roumanie nous permettent dans certaines régions, particulièrement Satu-Mare et le sud de la Roumanie, l'évaluation de la situation sur place et l'élaboration d'un projet de retour avec un suivi local.

Suivant les projets du jeune, l'âge, le type de migration, les relations avec la famille et les possibilités légales du moment, nous essayons de trouver une formule originale et adaptée avec nos différents partenaires en participant à des synthèses régulières avec le jeune et les personnes qui le suivent. Cette souplesse dans les pratiques et l'adaptation à l'évolution de la situation est souvent déterminante pour que le jeune se maintienne dans le droit commun.

Dans une partie des cas, il est préférable de respecter le choix de certains jeunes qui veulent venir au centre sans pour autant souhaiter un placement immédiat. En effet, un placement

trop précoce, suivi d'une fugue, peut parfois se traduire au final par une situation encore plus précaire pour le jeune, qui osera moins facilement revenir vers les associations ou institutions en charge de sa protection. Le travail d'accompagnement dans la durée est nécessaire, dans bien des situations, pour que la décision de sortie de l'errance soit en accord avec son projet à moyen terme.

5.4 LES DIFFICULTES DE LA PRISE EN CHARGE

La prise en charge des mineurs étrangers en situation d'errance comporte trois principales difficultés:

- l'évolution permanente du cadre juridique (vers un durcissement des conditions de prises en charge) qui maintient ces jeunes dans l'incertitude et qui les empêche de se projeter dans l'avenir,
- les difficultés d'accroche avec certains jeunes.

- **Evolution du cadre juridique :**

Jusqu'en novembre 2003, tout mineur isolé étranger pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance pouvait prétendre à la nationalité française. Bien que cette option ne soit pas idéale pour tous les jeunes car parfois trop impliquante pour un adolescent de cet âge, l'accès à la nationalité était cependant un outil supplémentaire pour travailler avec certains bénéficiaires. En effet, malgré notre réticence à voir des jeunes opter pour la nationalité française par nécessité plus que par désir ou par conviction, l'accès à la nationalité à souvent permis à des jeunes de terminer une formation sereinement, d'avoir accès à un stage d'apprentissage, voir à un emploi.

Depuis la loi du 26 novembre 2003 les jeunes doivent justifier d'au moins 3 ans de prise en charge ASE (5 ans de prise en charge hors ASE.) pour prétendre à la nationalité française, ce qui reste extrêmement rare, étant donné l'âge moyen de début de prise en charge. Les jeunes ne satisfaisant pas ce critère voient donc de plus en plus leur prise en charge s'arrêter à la majorité et déboucher sur l'irrégularité ou la clandestinité. Bien que la circulaire dite « de Villepin » du 2 mai 2005 ouvre, timidement, des possibilités après 18 ans de délivrance de cartes de séjour temporaires mention « étudiants » ou « salariés », le fait que certaines consignes départementales ont laissé entendre qu'après 17 ans et demi, l'accompagnement éducatif des jeunes ne devrait se réduire qu'au seul placement à l'hôtel

sans formation, est révélatrice de pratiques discriminatoires, dans certains départements, à l'encontre des MIE.

Cela a un effet désastreux sur les jeunes qui ne peuvent continuer à bénéficier du travail éducatif qui a été entamé, et qui retournent à la clandestinité et parfois la délinquance.

Cette absurdité s'est ainsi répercutée sur une partie des institutions qui, pour ne pas couper ces jeunes dans leur parcours, et considérant à priori qu'aucune carte de séjour ne sera pas délivrée à leur majorité, réduisent au minimum certaines prises en charge sous le prétexte qu'elles n'auront pas le temps d'aboutir. Cela s'est traduit en 2005 notamment par des recommandations de certaines institutions de la protection de l'enfance qui considèrent que les jeunes de plus de 17 ans et demi ne doivent plus faire l'objet de prise en charge réelle de protection et d'éducation (foyer et formation), mais seulement d'une mise à l'abri à l'hôtel avec un suivi éducatif réduit à sa plus simple expression.

Pour les plus de 16 ans, qui ne sont plus en obligation scolaire, les difficultés de scolarisation restent considérables, tous départements confondus, souvent pour des raisons d'absence de places dans les classes spécialisées. Cette absence de perspective scolaire est souvent responsable d'un basculement vers des activités de travail clandestin, de petite délinquance ou de prostitution.

Enfin, il faut signaler que les contrats jeunes majeurs sont de plus en plus rares pour les anciens mineurs isolés. Certains départements ont d'ailleurs renoncé à en accorder à cette catégorie de jeunes quelque soit leur situation.

Les modifications législatives réduisant les possibilités d'intégration pour ces jeunes dont beaucoup resteront de toute façon en France, conduisent à une vision à court terme poussant ces jeunes vers la clandestinité et ses dangers. Ils sont considérés avant tout comme des étrangers et des délinquants avant d'être vus comme des jeunes en danger, ce qui freine considérablement notre action.

Ainsi, avec encore peu d'alternatives significatives au pays et sans l'assurance d'une prise en charge au moins jusqu'à la fin de la formation en France, il est reste toujours plus difficile de persuader les mineurs de plus de 15 ans de quitter la rue. C'est pourquoi nous souhaitons avec conviction un changement législatif permettant de travailler de manière efficace avec ces mineurs en leur proposant des alternatives sérieuses à la rue :

- accès à la formation pour tous les mineurs pris en charge, quel que soit leur âge,

- garantie pour un jeune qui entame une formation de pouvoir la terminer en France

L'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne au 1er janvier 2007 n'a, paradoxalement, pas arrangé ce constat amer, notamment pour les jeunes majeurs. En effet, en période de transition, les ressortissants roumains et bulgares n'ont pas les mêmes droits qu'un citoyen de l'union Européenne. En 2003, cette période avait été mise en place pour les 8 anciens pays de l'est (Pologne, Hongrie, les Etats Baltes…) mais les mesures de reconduite à la frontière avaient cessé ; ce qui n'est pas le cas pour les citoyens roumains et bulgares. Une circulaire de décembre 2006 déclinait déjà les moyens de renvoyer ces personnes dans leurs pays, et depuis l'été 2007, des procédures de « retour humanitaire » gérées par l'ANAEM visent particulièrement la communauté Rom de Roumanie installée en France (cf les pétitions signées par Hors La Rue « les retours humanitaires forcés : un nouveau concept » sur note site Internet). Par conséquent, les ressortissants roumains et bulgares ne sont ni européens à part entière ni citoyens d'un pays tiers, ce qui veut dire qu'ils ne peuvent plus prétendre aux mêmes droits que ces derniers : titres de séjour pour soins par exemple. Ils se retrouvent alors dans une situation plus précaire qu'avant l'entrée de leurs pays dans l'union Européenne.

6. LES ACCORDS FRANCO- ROUMAINS ET L'ETUDE « QUE SONT-ILS DEVENUS ? »

En octobre 2002, des accords entre la France et la Roumanie ont été signés afin de faciliter le rapatriement des mineurs isolés.

Ces accords posaient des conditions :

-la saisine du juge des enfants

-les enquêtes sociales préalables à tout rapatriement

-les suivis après le retour

En février 2007, de nouveaux accords ont été signés entre la France et la Roumanie.

Ces derniers prévoient notamment que le Parquet, et non plus seulement les juges des enfants, pourra désormais lancer la procédure de rapatriement des mineurs isolés roumains, sur simple validation des autorités roumaines, sans qu'aucune enquête sociale n'ait été effectuée dans la famille du jeune.

Une évaluation devait être faite tous les 6 mois, à notre connaissance, aune évaluation n'a été effectuée.

Ce nouvel accord, loin de corriger les flottements inacceptables constatés lors de la mise en œuvre du premier accord franco-roumain, risque d'aggraver encore la situation actuelle en ouvrant la voie aux retours systématiques sans aucune garantie d'amélioration de la prise en charge des mineurs en Roumanie.

Selon nous, seul un bilan qualitatif et approfondi du premier accord de 2002 permettra de jeter les bases d'un nouveau dispositif juste et efficace pour le bien de ces enfants. C'est pourquoi, **nous avons décidé de mener une étude sur le parcours des jeunes roumains rentrés dans le cadre du premier accord et hors dispositif.**

Une publication de cette étude est prévue en 2010.

Les résultats sont explicites dans une synthèse **en annexe.**

7. LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION A L'ETRANGER

7.1 LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION DANS LES PAYS D'ORIGINE

Depuis plus de quatre ans l'association développe une série de projets de prévention en partenariat avec les acteurs roumains (associatifs et institutionnels) et français dans les villages les plus touchés par la migration des mineurs.

7.1.1 Actions de prévention dans les écoles sur les risques liés à la migration dans la région de Satu Mare

Depuis 2007, un travail de mobilisation des différentes écoles des 9 villages du pays de Oas a été mis en place afin de sensibiliser les jeunes en âge de départ et leur famille sur les risques liés à la migration.

L'outil principal qui a été finalisé en juin 2008, est un guide de prévention rédigé par une équipe comprenant :

- des ONG roumaines (FRCCF et Stea)
- des professeurs des villages du pays d'Oas
- Hors la Rue

Ce guide est à destination des professeurs de ces villages et utilise l'animation afin de poser des questions de manière ludique aux jeunes sur leur avenir. Il comprend aussi la pièce théâtre sur DVD que nous avions conçu avec l'association Transilvanfest et la FRCCF ainsi que d'autres supports visuels. L'objectif principal est de lutter contre l'abandon scolaire en Roumanie dont l'une des principales causes est la migration des adultes et des enfants.

En 2009 nous avons financé et participé à un stage de formation d'une quinzaine de professeurs de ces villages.

Il est important de noter que depuis que ces actions ont été mises en place nous avons constaté une diminution importante du nombre de jeunes provenant de cette région. En 2006 ils représentaient 29 % des nouveaux mineurs rencontrés. En 2009, ils ne sont plus que 3 %.

7 .1.2 Mise en place d'un partenariat dans la région de Craiova

Face à l'augmentation du nombre de jeunes venant du Sud de la Roumanie et la précarité des situations que nous rencontrons il nous a paru important de commencer un travail de prévention en lien avec les autorités locales.

Une première mission en septembre 2008 a permis d'identifier des partenaires locaux. En novembre 2008 un travail de diagnostic a été mené conjointement (Conseil judetan –Hors la rue). Ce partenariat s'est poursuivi en 2009 par plusieurs visites sur le terrain et des co-suivis de certains jeunes. La responsable du programme et le coordinateurs des médiateurs roms sont venus une semaine pour une mission de terrain financée par le ministère des affaires étrangères. Lors de leur séjour, plusieurs visites de terrain ont eu lieu ainsi que des rencontres avec l'équipe du SEAT de Paris, les juges pour enfants, l'ASE 75 et 93, le ministère des affaires étrangères, le centre Devreux,…

La prévention dans cette région est beaucoup plus complexe qu'à Satu Mare car peu d'enfants fréquentent l'école (plus de 60% d'abandon scolaire) et les départs concernent des enfants très jeunes avec un niveau scolaire souvent très faible. Par ailleurs, une partie des enfants qui partent sont dans des filières d'exploitation à travers divers mécanismes de dettes.

7.1.3 Début de coopération avec la Bosnie

Depuis près de quatre ans, les services de protection de l'enfance, les juges pour enfants, les associations, le parquet des mineurs, la Brigade de protection des mineurs (BPM), la brigade des transports sont confrontés à des jeunes filles « pickpocket » dans le métro parisien ou « cambrioleuses » de pavillons venant d'ex-yougoslavie. Rapidement les acteurs en charge du phénomène ont constaté que ces jeunes mineures, avant d'être auteures de vols, sont surtout victimes de traite des êtres humains. Elles sont tenues par un réseau appartenant probablement au crime organisé et dont les ramifications internationales sont complexes : France, Italie, Belgique, Bosnie, Serbie et peut-être Kosovo.

Pour tenter de lutter contre ce type d'exploitation, qui depuis deux ans est en constante augmentation et concerne en région parisienne entre 50 et 70 jeunes filles, une délégation française s'est rendue en mars 2009 à Sarajevo. Cette mission, organisée par l'assistante technique régionale en charge de la « lutte contre la traite des êtres humains » en Europe du Sud-Est, était constituée d'un groupe pluridisciplinaire comprenant des représentants du ministère de la justice, des affaires étrangères et européennes et de l'intérieur ainsi que de l'association Hors la Rue. Les autorités bosniennes rencontrées ont signalé, notamment, que leur pays, était en train de devenir une « plaque tournante » du trafic des mineurs pour l'Europe de l'Ouest et le Moyen-Orient.

En août 2009, une mission de l'association Hors la Rue notamment auprès de l'association bosnienne Zemlija Diete a confirmé que la ville de Tuzla était l'une des localités parmi les plus exposées au trafic d'êtres humains (notamment des jeunes filles mineures). Par ailleurs, les différents acteurs internationaux dont l'OSCE, ont signalé la nécessité de mettre en place des projets de prévention contre la traite des mineurs. Enfin, Hors la rue a mené un travail d'analyse du contexte local et de l'évolution de la situation.

En octobre 2009, une mission en France d'une délégation bosnienne (justice, police, représentante des droits de l'Homme et des minorités) est venue confirmer la volonté de coopération sur cette problématique tant sur les plans judiciaire et policier que sur l'aspect prévention au niveau local.

Afin de démarrer au plus vite un travail de prévention sur place une demande de financement a été déposée auprès du Ministère des Affaires Etrangères en fin d'année 2009. Nous serons en 2010 si notre projet en partenariat avec l'association bosnienne pourra démarrer.

7.2 PROJET AU NIVEAU EUROPEEN

Depuis plusieurs années, l'association Hors la Rue a été confrontée à de nombreux jeunes ayant séjourné en Italie, en Espagne ou Allemagne pendant plusieurs années. Très rapidement, la nécessité s'est fait sentir de développer nos réseaux de partenaires européens et de s'inscrire dans des programmes de financement européens.

- **Projet Leonardo**

Ce programme, proposé par la Voix De l'Enfant en partenariat avec l'Italie (Save the children) et la Pologne (GPAS), veut analyser la réalité de vie des enfants des rues ou en situation de rue, des mineurs isolés ou non, étrangers ou non, qui se trouvent dans des situations défavorisées, mineurs qui rentrent dans les circuits de la prostitution, de la délinquance, de la drogue, etc.

Ce programme, d'une durée de deux ans, auquel participe HLR, vise à connaitre et à comprendre les pratiques et les programmes mis en place par les associations partenaires dans leur pays pour prévenir les risques de marginalisation sociale et économique et la déviance des enfants dans la rue. Antoaneta est partie pendant 1 semaine à Rome.

Praga est un des seuls quartiers de Varsovie non détruit par les russes et les allemands durant la seconde guerre mondiale. Il a été fortement stigmatisé par les medias comme dangereux. C'était une enclave où il y avait beaucoup de pauvreté et ou personne ne voulait intervenir.

Aujourd'hui, plusieurs associations travaillent à Prague auprès des enfants. Mais environ 1000 enfants sont dans la rue. La plupart se cachent dans les caves, les greniers ou dans les cours intérieures des bâtiments, ou ils s'organisent en "club" d'appartenance. Les enfants y consomment de la drogue et ne vont pas à l'école. Les parents sont en situation très précaire, à la fois sur le plan économique et social : chômage, problèmes d'alcool, de violence familiale…

Angel, pédagogue de rue au GPAS (Groupe de Pédagogie et d'Animation Sociale), à Varsovie et plus principalement dans ce quartier, a pour mission d'être présent, de faire connaissance avec les habitants.

C'est lors des tournées de rues qu'il rencontre les enfants non encadres par les institutions (école, autres ONG, centre d'action social, protection de l'enfance...). Angel et d'autres pédagogues tentent de susciter leur éveil et de leur "montrer la vie de la société en dehors de leur territoire de vie".

Une partie de foot, un pique nique laissent le temps de pourvoir établir un vrai contact avec ces enfants, quelques mois sont parfois nécessaires pour proposer des activités vers l'extérieur, comme la participation à une séquence radio ou se rendre au théâtre. Nos terrains sont différents, nos réalités aussi, les codes, les politiques sociales, l'économie... mais chacun d'entre nous sommes professionnellement susceptibles d'intervenir en faveur de l'enfance et plus spécifiquement auprès des enfants en situation de rue. La Voix de l'Enfant a permis à des intervenants sociaux français d'échanger durant une semaine en Italie.

8- LES PROJETS SOUTENUS PAR LES FONDATIONS

L'association a continué en 2009 ses efforts pour diversifier ses sources de financements dans le but d'obtenir plus d'autonomie et de souplesse dans les actions qu'elle mène sur le terrain.

8.1- LA FONDATION DE FRANCE

8.1.1 Le projet

Nous avons mis en place un projet d'*« Accompagnement des familles Roms et Roumaines en situation de vulnérabilité »* soutenu par la Fondation France dans le cadre d'un projet plus général s'intitulant « *Ensemble, accompagner l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité 2008 ».*

Ce projet destiné aux jeunes entre 10 et 16 ans d'origine rom et/ou roumaine est parti d'un constat auquel l'association était confrontée dans le cadre de son activité propre. Qu'elles aient été rencontrées à l'occasion des tournées de rue, orientées par des particuliers ou des associations vers notre centre de jour, cooptées par des jeunes déjà suivis par notre association, nous avons été amené à accompagner un nombre de plus en plus important de familles d'origine rom et/ou roumaine en situation de très grande précarité.

Ces familles accumulant des situations complexes à tous les niveaux (social, sanitaire, financier, culturel), nous avons fait le choix de travailler en priorité sur la scolarisation des enfants en impliquant au maximum les familles dans les différentes démarches (recherche d'une domiciliation administrative, mise à jour des vaccinations, récolte et traduction en français des documents attestant de l'éventuelle scolarité antérieure, accompagnement de leurs enfants pour les évaluations dans les CIO, implication dans le suivi scolaire via les rendez vous avec les enseignants). L'objectif étant qu'à travers leur implication, les parents acquièrent une meilleure compréhension du fonctionnement des institutions françaises, qu'ils gagnent en autonomie pour d'autres démarches aussi essentielles que l'accès au soin, au logement, à l'entraide alimentaire et sachent aussi interpeller quand cela est nécessaire les institutions concourant à la protection de l'enfance.

En plus des démarches liées à la scolarisation, Hors La Rue peut jouer un rôle de médiation souvent très important entre les parents et les diverses institutions publiques dans le cadre des démarches d'accès au droit commun entamées par les familles.

Au delà de l'accès au droit fondamental qu'est l'éducation, il s'agit également à travers ce projet de scolarisation, de protéger l'enfant en le détournant du parcours de l'errance, des activités délinquantes et/ou à risques. L'adhésion et l'implication des parents dans le projet de scolarisation permettent aux jeunes de retrouver une place d'enfant et aux parents de se repositionner comme acteur du développement de leurs enfants.

En amont ou en parallèle des démarches d'accès à la scolarisation, les jeunes peuvent bénéficier des ateliers de français proposés dans notre centre de jour. Ces ateliers constituent en amont de la scolarisation un sas pour donner aux jeunes des notions de français, travailler les savoirs de base (écriture, calcul, initiation à la culture française…) mais aussi les mettre dans une démarche d'apprentissage, afin de faciliter l'insertion scolaire.

Pour ce projet, nous avons obtenu de la part de la Fondation de France un financement sur 2 ans, un premier versement de 15 000 euros en 2009 et un second de 14 000 euros à venir en 2010.

8.1.2 Bilan de la première année

a. Evolution par rapport au projet initial

Le projet concernant l'accompagnement des familles Roms et roumaines en situation de vulnérabilité a débuté dans le courant de l'année 2008. Le projet avait été initialement prévu à destination des habitants d'un bidonville du 13ème arrondissement. Suite à son expulsion, peu de temps après le commencement de notre action, nous avons du modifier ce projet et l'avons étendu à d'autres familles connaissant les mêmes difficultés.

1. Les difficultés

De multiples facteurs ont pu faire barrage ou simplement constituer un frein au bon déroulement du projet:

- Le logement est un des aspects importants à prendre en compte lors des démarches à effectuer pour la scolarisation.

Qu'il s'agisse de familles prises en charge temporairement à l'hôtel par le Samu Social (durée indéterminée), ou de familles vivant dans des squattes ou des Bidonvilles (expulsions répétées d'une commune à une autre), toutes sont dans des situations précaires vis-à-vis du logement. Une prise en charge en hôtel par le Samu Social peut, en effet, être moins pérenne qu'un hébergement dans un squat discret. Dans ces conditions, les familles hésitent à scolariser leur enfant ne sachant pas si dans un moins ou une semaine, elles vivront encore à côté de l'école ou du collège dans lequel sera scolarisé leur enfant.

Nous avons à plusieurs reprises été confrontés à la situation de familles hébergées par le Samu Social de Paris dans des hôtels en grande banlieue. Dépendantes du Samu Social de Paris, ces familles ne peuvent faire appel aux services sociaux du secteur dans lequel elles sont temporairement hébergées. Les familles font alors souvent la demande d'obtenir un autre hôtel à Paris ou à proximité de Paris. Cette demande peut parfois prendre des mois avant d'aboutir et peut tout simplement ne jamais être accordée. Aussi, dans cette situation, les familles comme notre association sont en difficulté pour faire un choix quand au lieu de scolarisation de leurs enfants. Doivent-t-elles scolariser leur enfant dans le lieu d'habitation actuel et changer ensuite l'enfant d'école ? Doivent-elles dès lors scolariser leur enfant à Paris (il sera parfois plus aisé d'obtenir une domiciliation administrative) et obliger l'enfant à effectuer 3 h de trajets en transports en commun ? Faut-il tout simplement attendre d'obtenir un autre hébergement ?

La question de la domiciliation administrative constitue également un frein à la scolarisation. En effet, les mairies dans le cas des enfants en âge d'être scolarisés en primaire et les rectorats dont dépendent les enfants plus âgés exigent dans la majorité des situations une adresse postale ou au moins une domiciliation administrative. Les démarches pour l'obtention d'une adresse administrative peuvent être très laborieuses, les **Centres communaux d'action sociale** (CCAS) des mairies refusant d'accomplir ces démarches et les associations effectuant ce service étant souvent en suractivité. Enfin, les assistantes sociales de secteur refusent systématiquement de réaliser ces démarches pour des personnes sans titre de séjour.

- Endettement des familles : Une partie de notre public est confronté au problème du remboursement de la dette contractée dans le pays d'origine auprès d'usuriers ou de mafias locales. La dette évoluant de manière exponentielle chaque mois, les familles subissent alors de fortes pressions. Dans ce contexte, l'accès à la scolarisation des enfants ne constitue pas toujours une priorité pour les familles. Dans certaines situations préoccupantes, où les

enfants contribuent à l'économie familiale (notamment via la mendicité) les parents peuvent au contraire voir le projet de scolarisation de leurs enfants comme un frein au remboursement de cette dette.

-Méconnaissance de la langue française et/ou illettrisme : Une grande majorité des parents que nous avons accompagnée dans les démarches de scolarisation ne maîtrisent pas ou peu la langue française, certains d'entre eux ne savent ni lire ni écrire dans leur langue d'origine. Aussi, ces familles sont elles tout à fait démunies à la fois pour échanger avec les différents acteurs du montage du projet de scolarisation (Mairies, CIO, Rectorat) et plus tard garant de la bonne scolarité de leurs enfants (enseignants, Directeurs d'établissement mais aussi les éventuels assistants sociaux). Passé le cap de la scolarisation proprement dite, se pose également la question de la prise en charge de la cantine, éventuellement du matériel scolaire. Ces parents sont dans l'incapacité de faire face seuls aux différentes démarches administratives alors nécessaires pour obtenir des bourses ou une simple exonération des frais dans le cas des cantines municipales quand les mairies sont de bonne volonté.

Plus largement, ces familles sont en grande difficulté pour accéder à leurs droits en général.

La question de la carte de transport pour se rendre à l'école est un point essentiel au bon déroulement de la scolarité.

Afin d'obtenir une carte de transport à moindre coût telle que la carte solidarité transport (qui représentera toutefois toujours un coût trop important dans le budget de la famille), il faut avant tout obtenir l'Aide Médicale d'Etat. Cette démarche nécessite encore une fois un accompagnement ; de plus les délais d'attente étant considérable pour l'obtention de cette carte, il est nécessaire d'entamer cette démarche dès le début du projet de scolarisation.

-Inadaptation du dispositif scolaire : Dans certains secteurs il n'existe pas de classes d'accueil pour les primo arrivants. Les enfants et adolescents peuvent alors se retrouver dans une classe correspondant à leur groupe d'âge sans bénéficier de cours de Français Langue Etrangère. La situation d'échec dans laquelle ils sont alors placés génère beaucoup de souffrance et peu avoir pour conséquence de détourner définitivement le jeune de tout nouveau projet de scolarisation

b. Les bénéfices de la scolarisation

Face à ces différentes problématiques, l'accès à la scolarisation représente un des moyens les plus efficaces pour sortir les jeunes du cercle vicieux dans lequel ils se trouvent.

- Abandon d'activités dangereuses :

Le travail de l'association a consisté à convaincre le jeune et sa famille de l'importance de la scolarité afin que les jeunes renoncent aux activités dangereuses et illicites. Dans les situations d'exploitation des jeunes, l'accès à la scolarisation représente une vraie opportunité pour ces jeunes d'échapper aux activités dangereuses et de pouvoir à long terme s'insérer dans la société.

- Autonomisation des familles :

A travers l'accompagnement vers la scolarisation (et toutes les démarches précitées que cela suppose) nous souhaitons donner la possibilité aux familles de se repérer davantage dans le système administratif français, de gagner progressivement en autonomie quand aux différentes démarches qu'elles pourront être amenées à entreprendre par la suite. Dans ce même objectif, nous essayons au maximum d'orienter les familles vers des ateliers d'alphabétisation ou de français langue étrangère bien que les places soient souvent restreintes. Au final et à travers un accompagnement à moyen terme, nous souhaitons que ces familles soient en mesure d'accompagner d'elles même un nouvel enfant vers la scolarité, mais également de faire appel aux différents services et associations existants pour faire valoir leurs droits et assurer l'avenir de leurs enfants.

c. Les jeunes et les familles suivis dans le cadre du projet.

En 2009, 11 jeunes et leurs familles ont bénéficié de ce projet dont 6 filles et 5 garçons.

Actuellement, 10 jeunes ont été scolarisés et pour une les démarches sont en cours.

La durée de présence du jeune au sein de l'association Hors la rue varie en fonction de la complexité de la situation de la famille mais aussi de la durée des démarches administratives à effectuer.

8.2 – LA FONDATION SOCIETE GENERALE POUR LA SOLIDARITE

8.2.1 Le projet

C'est pour répondre plus spécifiquement aux besoins des jeunes âgés de 16 à 18 ans qui ne sont alors plus en obligation scolaire qu' Hors la Rue a souhaité développer ses actions sur la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. Vivant en France avec leurs parents ou la famille élargie dans des situations de très grande précarité, ces jeunes ne sont en effet pas en mesure de reprendre ou d'entamer une scolarité classique souvent trop longue et ne débouchant que tardivement sur l'emploi. C'est dans le but de pouvoir proposer aux jeunes des alternatives d'accès à l'emploi autre que le système scolaire classique que l'association a présenté un projet à la fondation Société Générale pour la Solidarité afin notamment d'avoir la possibilité de délivrer aux jeunes le temps de ces formations une bourse d'étude.

La Fondation Société Générale pour la Solidarité intervient en faveur de l'insertion professionnelle dans les deux domaines suivants :

- Aide à l'entrée des jeunes dans la vie active
- Lutte contre l'illettrisme

Le projet intitulé, « ***Accompagnement des mineurs roumains vers les savoirs de bases et l'insertion professionnelle »*** a pour finalité de proposer une alternative crédible aux activités dangereuses et/ou délinquantes (mendicité, travail au noir, vol, prostitution…) souvent pratiquées par les jeunes fautes d'autres perspectives d'insertion dans la société.

L'objectif de ce projet est de donner aux jeunes la possibilité d'accéder à terme à un emploi «légal», en leur permettant d'être acteurs dans toutes les étapes de la création de leur projet professionnel (compréhension de la législation relative à l'emploi, choix de leur orientation professionnelle, démarches pour la recherche d'emploi), afin de leur assurer une insertion sociale durable, en France ou dans d'autres pays de l'Union Européenne.

L'idée du projet est de construire avec le jeune un parcours d'insertion professionnelle ayant pour étapes :

- Des entretiens individuels afin de déterminer les motivations réelles du jeune

- La participation à des ateliers de FLE (Français Langue Etrangère) proposés par notre association ou plus intensifs dans d'autres dispositifs. La maîtrise de la langue française est en effet indissociable du parcours de formation du jeune sans laquelle l'intégration ne peut être assurée.

- L'orientation du jeune, vers les dispositifs d'insertion adaptés à sa situation en prenant en compte ses capacités et ses désirs au regard des possibilités pouvant s'offrir à lui (Centre de formation par apprentissage, chantier d'insertion professionnelle, espace dynamique d'insertion, plate forme de mobilisation …).

- Suivi trimestriel du jeune par l'association.

8.2.2 Bilan des activités menées en 2009

Le travail s'est divisé en plusieurs étapes :

a. Connaissance des dispositifs de formation professionnelle existants.

La première étape a consisté à établir un état des lieux sur les différents dispositifs de formation professionnelle existants pour les jeunes entre 16 et 25 ans pouvant répondre aux besoins très hétérogènes des jeunes accompagnés. En effet, quand certains des jeunes ont bénéficié d'une scolarité normale dans le pays d'origine, mais ne maîtrisant pas la langue française, d'autres jeunes disposent d'un niveau scolaire très faible parlant en revanche très bien le français.

b. Connaissance de la législation en matière d'accès au marché du travail et de la formation professionnelle pour les nouveaux entrants dans la communauté européenne

Compte tenu de la complexité de la législation réglementant l'accès au marché du travail et à la formation professionnelle pour les nouveaux entrants dans l'union européenne en période transitoire, nous avons été dans l'obligation de mener une étude juridique.

Ainsi nous avons bénéficié d'une formation juridique dont le programme était le suivant :

- règles générales en matière d'autorisation de travail
- la situation des communautaires soumis aux règles transitoires
- le statut des stagiaires de la formation professionnelle

De même, nous nous sommes mis en contact avec différents services juridiques de la formation professionnelle Des Direction Départementales Du Travail et de la Formation professionnelle, Des Missions Locales, de l'ASP, du Ministère du Travail et de la Formation Professionnelle et du CIDJ de Paris. Nous avons également pris contact avec des avocats spécialistes de la question dans différentes associations spécialisées dans l'accompagnement des migrants.

c. Rencontre des partenaires de terrains :

Grâce aux différents contacts que nous avons pu établir, il nous est apparu que des actions étaient possibles au niveau local et que nous avions besoin de cas concrets pour nous rendre compte de la réalité du terrain et des obstacles.

Ainsi avons nous entrepris plusieurs types d'actions :

- Accompagnement des jeunes pour les rendez vous en missions locales.
- Accompagnement des jeunes pour les rendez-vous aux réunions d'information dans les centres de formation.
- Rencontre avec différentes associations et institutions agissant dans le domaine de la formation professionnelle, de l'enseignement linguistique et de l'insertion sociale en général
- Rencontre avec la chargée de mission au Conseil national des missions locales.
- Prise de contact avec des chambres de métiers.

d. Les difficultés juridiques ayant un impact sur le projet d'insertion professionnelle :

Compte tenu de la période transitoire dans laquelle se trouvent la Roumanie et la Bulgarie aujourd'hui, suite à leur entrée dans l'union européenne, la France a fait le choix de protéger son marché du travail et donc d'imposer des restrictions en matière d'accès à l'emploi mais également à la formation professionnelle pour les ressortissants de ces deux pays.

Ces mesures législatives ont des répercutions directes sur le travail d'accompagnement vers l'insertion que nous effectuons auprès des jeunes.

e. Concernant les dispositifs réservés aux demandeurs d'emplois :

Les ressortissants roumains et bulgares inactifs sont exclus des services de placements de l'ANPE et ne peuvent être inscris comme demandeurs d'emploi, de fait ils n'ont pas accès aux dispositifs d'insertion alternatifs réservés à ces derniers tel que les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion, l'AFPA,…

- Pour les formations professionnelles financées par les Conseils Régionaux et proposées par les missions locales, les ressortissants roumains et bulgares sont tenus pour y accéder de faire une demande ou de posséder une autorisation de séjour avec autorisation de travail couvrant au moins la durée de la formation. Ce titre est délivré selon l'appréciation de chaque Préfecture.

- Les européens en période transitoire qui effectuent une première demande d'autorisation de travail ne peuvent bénéficier des dispositifs aidés en faveur de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle. En effet, les contrats de travail destinés à permettre l'insertion professionnelle ou réinsertion professionnelle bénéficient de fonds publics ou d'avantages en matière de cotisations sociales (contrat d'apprentissage, contrat initiative emploi, contrat d'insertion dans la vie sociale, …). Une seule exception peut être faite pour les mineurs isolés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance pour ce qui concerne les contrats d'apprentissage ou les contrats de professionnalisation.

f. Les résultats (qualitatifs et quantitatifs)

Quantitatif : 15 jeunes ont été à ce jour placés dans des dispositifs de formation professionnelle. Il s'agit en majorité de jeunes ayant pu bénéficier à terme d'une prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les autres jeunes n'ayant pu bénéficier de ces services ont pu accéder à des dispositifs de formation relevant davantage de la mobilisation que de l'insertion professionnelle.

Qualitatif :

- ✓ Nous avons entamé un travail de contractualisation du partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse. Ce partenariat, qui sera opérationnel en 2010, va permettre d'intégrer des jeunes au sein de leur structure d'insertion professionnelle.

8.2.3 Cas pratique : Histoire d'un jeune

En 2007, le jeune homme âgé de 15 ans est venu rejoindre sa famille en France alors demandeuse d'asile et prise en charge par une association. Cette association proposait un hébergement hôtelier, un accompagnement vers l'accès aux soins et la scolarisation pour les enfants et l'accompagnement vers l'insertion professionnelle pour les adultes.

Du fait des blocages juridiques pour l'accès à l'emploi des nouveaux entrants la famille n'a toujours pas à ce jour trouvé un travail régulier. Quant au jeune homme il a intégré une classe pour primo arrivants correspondant à son âge. La situation précaire des parents, le faible niveau scolaire du jeune et ses fréquentations l'ont amené rapidement à délaisser cette scolarité.

C'est en juillet 2008 que le jeune homme accompagné d'un ami fréquentant notre association s'est présenté dans notre centre de jour. Après une période « d'accroche » à travers les activités collectives et la vie quotidienne du centre, nous avons pu retracer avec le jeune son parcours et comprendre sa situation. Nous avons alors rencontré sa famille et sommes entrés en contact avec les travailleurs sociaux l'accompagnant.

L'association accompagnante parvenant difficilement à communiquer avec le jeune, ne maîtrisant pas sa langue et n'ayant pas d'expérience de l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes, nous avons convenu d'accompagner le jeune dans la construction d'un projet de formation et d'insertion professionnelle. L'enjeu étant d'autant plus important que l'association nous a alerté sur le fait que s'il n'avait pas investi un projet d'insertion à sa majorité la prise en charge hôtelière serait interrompue.

Dans une première période, le jeune homme a participé régulièrement au cours de français langue étrangère proposé en matinée sur notre centre de jour, ce qui nous a également permis d'évaluer son niveau en français et dans les savoirs de base. En parallèle, nous avons pu réfléchir à son orientation en interrogeant ses envies tout en tenant compte de son niveau et des possibilités réelles d'insertion dans un avenir plus ou moins long. Nous nous

sommes alors adressés à différentes structures proposant des formations de faible niveau en lien avec les centres d'intérêt du jeune. Le cadre législatif ayant évolué notamment en ce qui concerne les ouvertures proposées par les centres de formation de la Protection Judiciaire De La Jeunesse vers un public non pris en charge par cette institution (dans le cadre de leur mission de prévention), nous n'avons pas pu orienter le jeune vers notre réseau habituel. Aussi, l'avons nous en Octobre 2008 orienté vers la mission locale de son secteur de résidence.

Après quelques entretiens la mission locale a proposé au jeune différentes pistes de formation et la possibilité de signer un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

Quelques semaines plus tard l'association qui assurait la prise en charge hôtelière du jeune a proposé à la famille de s'installer dans un nouvel hôtel. Ce nouveau lieu d'habitation étant situé dans une autre commune, la mission locale n'était alors plus compétente géographiquement pour accompagner le jeune.

Bien entendu cette situation a été vécue comme un échec pour ce jeune déjà très sceptique quand aux possibilités que pouvait lui apporter ce type de dispositif.

Aussi, démotivé, devant également faire face à des difficultés au sein de la cellule familiale , le jeune s'est pendant quelques mois éloigné de son projet de formation, désertant également les cours de Français qu'il avait fort investi sur notre centre de jour. Oscillant entre quelques heures de travail au noir et beaucoup de désœuvrement, le jeune est progressivement revenu à notre rencontre faisant part de son mal être : son désir très fort de se former pour trouver rapidement un emploi légal mais également l'impossibilité d'investir un projet qui ne lui permettrait pas de continuer à gagner un minimum d'argent. C'est dans ce contexte et au vu de la motivation très forte de ce jeune que nous avons évoqué avec lui la possibilité que nous avions alors de lui octroyer une bourse s'il investissait un dispositif de formation.

Nous avons alors rapidement accompagné le jeune dans la mission locale de son nouveau lieu de résidence.

La conseillère de la mission locale propose au jeune d'intégrer au choix deux types de dispositif :

1 .Une formation intensive sur 6 ou 8 mois suivant le niveau et l'évolution du jeune pendant la formation avec un pôle linguistique (à savoir 3 jours de cours de français par semaines de 9h à 17h dans un centre de formation). Et 3 autres jours dans un autre lieu dans lequel le jeune construira son projet professionnel, apprendra les

techniques de recherche d'emploi, participera à la mise en situation d'entretiens professionnels et également des périodes de stage chez différents employeurs pour découvrir des métiers et avoir une première expérience professionnelle. En règle générale, les jeunes qui participent à cette formation peuvent recevoir du CNASEA (aujourd'hui l'ASP) 300 euros par mois. Lors de ce rendez-vous la conseillère évoque le fait que s'il on s'en tient à la loi les jeunes sans titres de séjour ne peuvent pas accéder à cette formation ; mais que les exceptions peuvent avoir lieu surtout si le jeune passe le cap de la sélection et commence à investir la formation. Il est également entendu qu'à la sortie de cette formation le jeune pourra continuer avec une autre formation qualifiante cette fois.

2. Intégrer un Espace dynamique d'insertion (EDI) ou il s'agit surtout de remobiliser les jeunes c'est moins concret que la première formation, il peut toutefois participer à des ateliers pédagogiques personnalisés (des cours de français mais en autonomie) et à des ateliers de mobilisation, éventuellement des stages avec en parallèle la construction d'un projet d'insertion professionnelle.

Enfin, la conseillère lui propose de signer un contrat CIVIS. L'idée étant que le jeune soit pendant un an soutenu très régulièrement par sa conseillère via des entretiens et de l'accompagnement personnalisé dans sa démarche d'insertion. Elle lui explique également qu'il pourra être aidé financièrement à raison de 900 euros par ans et/ou au moins 300 euros par mois qu'il ne pourra pas cumuler avec sa bourse CNASEA s'il l'obtient.

Le jeune est bien entendu très enthousiaste et fait le choix d'intégrer la première formule à savoir la plate forme de mobilisation (la formation la plus intensive). Rendez vous est alors pris rapidement pour effectuer les tests d'évaluation dans le centre de formation et être orienté dans le groupe adapté à son niveau.

Accompagné par un éducateur de l'association le jeune se rend à la journée d'information, réalise avec beaucoup de sérieux ses tests d'évaluation. Cependant, à la fin de l'après midi pour conclure l'inscription, l'organisme de formation lui explique que, sans titre de séjour, avec autorisation de travail il ne peut réaliser cette formation.

Au rendez vous suivant à la mission locale, la conseillère annonce également au jeune que du fait de son statut de nouvel entrant dans l'UE, sans titre de séjour, il ne peut finalement pas non plus bénéficier du CIVIS.

On pourrait imaginer que cette situation aurait pu définitivement décourager le jeune ; cependant ce dernier a continué à se rendre régulièrement à ses rendez vous à la mission locale afin d'intégrer de façon transitoire un espace dynamique d'insertion dans l'attente de trouver un dispositif de formation plus adapté. Par la suite, nous avons pu contractualiser un partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse qui a la possibilité d'intégrer au sein de ses structures d'insertion professionnelle, au titre de la prévention, des jeunes non pris en charge par la PJJ. Nous avons souhaité faire bénéficier ce jeune de ce dispositif qui correspondait davantage à ses attentes (perfectionner son français, réaliser des stages en entreprise, participer à des ateliers de découverte des métiers). Si cette étape peut constituer une avancée importante dans son projet d'accès à l'emploi, il faut cependant noter qu'il ne s'agira pas d'une formation qualifiante.

8.2.4 Les actions à développer en 2010

L'année 2009, nous a permis au regard des profils diversifiés des jeunes de faire un état des lieux des différents besoins en matière d'apprentissage (en amont ou en complément de la formation professionnelle) qui puissent ouvrir les jeunes sur des perspectives réalistes et réalisables.

Aussi, il apparaît nécessaire de proposer des apprentissages relevant de domaines différents :

- Le *Français Langue Etrangère* qui concerne les jeunes ayant déjà été scolarisés (y compris à un niveau relativement élevé) mais ne connaissant pas ou ne maîtrisant pas suffisamment le français.

-L'*alphabétisation* qui concerne les jeunes n'ayant pas été (ou pas suffisamment scolarisés) et ne sachant ni lire et écrire. Leur niveau de français à l'oral pouvant être en revanche relativement satisfaisant, en particulier par rapport à leurs besoins de communication.

-*Ateliers concernant l'illettrisme et les savoirs de base* qui concernent les jeunes ayant été peu ou irrégulièrement scolarisés et n'ayant pas acquis ou ayant perdus les savoirs de base

(logique, opérations numérales, stratégies cognitives, maîtrise de l'écrit…). Ces jeunes peuvent parfois maîtriser parfaitement le français à l'oral.

Pour ce faire, nous souhaitons d'une part renforcer les ateliers scolaires de notre centre de jour en individualisant davantage l'apprentissage et d'autre part, continuer à développer notre réseau de partenaires pour orienter au mieux les jeunes.

Concernant la formation professionnelle, partant du constat que les dispositifs réservés aux jeunes de 16 à 25 ans en France sont très difficilement accessibles pour les nouveaux entrants dans l' Union Européenne, nous souhaitons travailler sur plusieurs axes :

-Cibler principalement les formations courtes (de 3 à 6 mois) qualifiantes menant rapidement à l'insertion professionnelle reconnues en France et en Roumanie, voir dans d'autres pays européens et trouver les fonds nécessaires pour financer ces formations (les fonds existants étant destinés principalement pour octroyer des bourses aux jeunes pour leur permettre de suivre les formations).

-Contourner les obstacles juridiques en trouvant en collaboration avec la Protection Judiciaire de La Jeunesse et l'Aide Sociale à l'Enfance un statut permettant aux jeunes d'accéder à certains dispositifs existants.

D'autre part, les jeunes pouvant être amenés à faire des allers retours réguliers entre la France et la Roumanie, nous souhaitons développer notre action en Roumanie. Il s'agirait, comme nous l'avons fait en France, d'identifier des formations courtes permettant d'accéder au marché de l'emploi européen (formations pour adultes financées par l'équivalent de nos ANPE).

Enfin, nous souhaitons effectuer un travail de sensibilisation auprès d'entreprises internationales, via leurs fondations implantées en France et en Roumanie, sur la problématique des jeunes que nous accompagnons et les encourager à l'embauche de ces derniers.

8.3 LA FONDATION VINCI POUR LA CITE

8.3.1 Le projet

Etant donné l'augmentation de l'activité depuis maintenant 2 ans, l'association a souhaité déménager dans de nouveaux locaux afin de garantir un meilleur accueil pour les jeunes et d'améliorer les conditions de travail de l'équipe éducative.

L'année dernière, nous avons accueilli 271 nouveaux mineurs et suivis 175 jeunes. La majorité provenait de Roumanie et pratiquait des activités délinquantes et/ou dangereuses.

Parmi eux 58% n'avaient jamais été rencontrés par des institutions ou associations en charge de la protection de l'enfance.

En 2009, 48 d'entre eux a pu être « sortis de la rue » c'est-à-dire insérés dans la société via une scolarisation, le suivi d'une formation professionnelle, une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance...

Le déménagement permet de répondre aux besoins de l'association face à l'augmentation de l'activité afin d'avoir des locaux plus fonctionnels (salle d'attente pour les familles, salle de cours de français, salle d'activité et bureaux de l'équipe) et garantir un accueil de qualité aux jeunes correspondant à l'objet de l'association.

L'installation du centre de jour dans les locaux à Montreuil, dont la surface est nettement supérieure (deux fois plus grande) permet d'effectuer un travail éducatif de meilleure qualité, avec des espaces consacrés aux différentes activités (le coin cours de français, coin lecture et détente, la création dans l'avenir un espace « informatique », une salle de réunion, des bureaux éducatifs plus grands, …).

L'installation à Montreuil a nécessité une remise aux normes complète des installations (électricité, plomberie,…) qui a été pris en charge par la Mairie de Montreuil.

Nous nous sommes donc adressés à la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité dans le but de financer les travaux d'aménagement et d'équipement du nouveau centre de jour, qui nous a soutenus à hauteur de 30 000 euros.

9. Perspectives 2010

L'année dernière a été de nouveau synonyme de changements et d'adaptation à un nouveau contexte.

Le public tout d'abord a beaucoup évolué et nous avons rencontré beaucoup de jeunes en situation de traite. Après avoir interpellé les pouvoirs publics sur ces nouveaux publics et la non adaptation des systèmes de protection de l'enfance, nous espérons pouvoir passer à une phase « opérationnelle » en 2010.

En 2010, l'équipe continuera de s'adapter à toutes ces transformations. Des modules de formation (juridique, éducatif et de prévention) seront comme chaque année proposés à l'équipe éducative. De nouveaux partenariats associatifs mais aussi institutionnels seront également créés. Une convention de partenariat avec la PJJ sera par exemple mise en place en 2010. Des nouvelles expérimentations sur la scolarisation des jeunes roms ou la mise en place de nouvelles formes de protection de l'enfance comme les contrats d'apprentissage rémunérés seront nécessaires pour définir une méthode d'intervention efficace vis-à-vis de ces jeunes toujours ancrés dans l'errance.

Au niveau de nos actions en Roumanie, le travail consistera surtout à permettre aux institutions locales et aux ONG de prendre le relais sur le pilotage du projet mais aussi sur le financement. Il s'agit pour nous de sortir de la phase expérimentale pour se concentrer sur la viabilité et la pérennité de ce qui a été entrepris jusqu'à maintenant.

Sur le plan européen, après que l'Union Européenne ait accepté de financer certains programmes, nous allons pouvoir entamer un travail actif avec des partenaires dans les différents pays voisins de la France. Ce projet devrait permettre de formaliser un travail de réseau de partenaires appartenant à différents pays et regroupant des associations de terrain, des villes et des départements, des institutions nationales et internationales et de mettre en place des échanges d'expériences et une méthodologie commune autour d'un même public présent sur plusieurs pays.

Sur le plan politique, notre association restera toujours très vigilante sur le principe de « protection de l'enfance » et sera se mobiliser pour que la politique de gestion des flux migratoires n'aboutisse pas à une discrimination en France des mineurs en danger. Nous resterons attentifs au processus de ratification des accords franco roumains et au nouveau projet de Loi sur l'immigration qui devrait être déposé au cours de l'année 2010.

Enfin, nous espérons que l'Etat continuera à soutenir le dispositif pilote sur les mineurs isolés étrangers en région parisienne. A ce jour, nous n'avons pas de précisions concrètes quant à l'avenir du dispositif dit « Versini », condition nécessaire pour notre travail, tant du point de vue financier qu'au niveau de notre légitimité à agir dans l'accompagnement vers le droit commun et la protection des mineurs en danger.

Annexes

SYNTHESE DE L'ETUDE « RETOURS AU PAYS DE MINEURS ISOLES … ET APRES »

En octobre 2002, la France et la Roumanie ont signé un protocole visant à faciliter le rapatriement des mineurs roumains isolés sur le territoire français. Cet accord posait plusieurs conditions au rapatriement : la saisine du juge des enfants en France, la réalisation d'une enquête sociale préliminaire en Roumanie et d'un suivi au retour du jeune, le voyage proprement dit étant opéré par l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrations (ANAEM). En 2007, les deux pays ont signé un nouvel accord, qui rend facultatives certaines de ces garanties. Avant que les nouveaux accords ne soient ratifiés, nous avons souhaité réaliser un **bilan quantitatif et qualitatif des retours opérés dans le cadre du protocole de 2002**. Le but étant de mieux définir les modalités d'intervention des pouvoirs publics et des partenaires associatifs dans le cadre d'un nouveau protocole, pour garantir l'intérêt supérieur de l'enfant.

Pour réaliser cette étude[8], nous avons tenté de retrouver les jeunes qui ont été rapatriés dans le cadre des accords de 2002. **Sur les quarante-deux jeunes signalés par l'ANAEM, nous avons pu**, au terme de longues et souvent laborieuses recherches, **en retrouver vingt-trois**[9]. Par ailleurs, nous avons également retrouvé et interviewé, **à titre de comparaison, dix-huit jeunes rapatriés en dehors des accords franco-roumains** ou rentrés en Roumanie par leurs propres moyens. **Au total, l'enquête porte donc sur 41 entretiens approfondis.**

L'entretien réalisé avec chaque jeune portait sur l'intégralité de son parcours, depuis son départ pour la France jusqu'à sa situation actuelle, un accent particulier étant mis bien sûr sur le retour en Roumanie.

La plupart des jeunes interrogés proviennent de milieux modestes, voire nettement défavorisés. Beaucoup sont venus en France pour « faire de l'argent ». Dans certains cas, le motif économique se combine à des difficultés d'ordre familial. Plusieurs jeunes ont été

---

8 Cette étude a été réalisée à la demande de l'association Hors la Rue, et financée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) et le Conseil Général du département de Seine-Saint-Denis. Les auteurs remercient particulièrement Manuela Neagu, qui a assuré la préparation des entretiens, la prise de contact avec les jeunes et la coordination des enquêteurs. Les auteurs remercient également Mihai Carp, Marius Matichescu, Alexandre Le Clève et Olivier Peyroux pour leur aide précieuse dans la conduite de cette étude.

9 Les difficultés que nous avons rencontrées pour retrouver ces jeunes, malgré les moyens importants mis en œuvre, donne une idée de la complexité d'un suivi des personnes dont on a organisé le retour au pays. Ces aspects seront évoqués en détail un peu plus loin.

attirés par de fausses promesses d'emploi et ont été exploités par des réseaux (prostitution, vol, mendicité).

La prise en charge en France de ces jeunes a été le plus souvent sommaire : seul un quart des jeunes ont été scolarisés alors qu'ils étaient pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. La majorité des jeunes n'a donc pas bénéficié durant leur séjour en France de véritable proposition éducative ou d'une formation en vue de leur insertion socio-professionnelle.

Leur retour en Roumanie est marqué par une certaine **ambivalence** : la plupart des jeunes étaient d'accord pour rentrer en Roumanie mais une majorité auraient préféré rester en France. **Si c'est souvent le jeune lui-même qui décide de rentrer au pays, on a parfois l'impression que ce choix s'est imposé à lui.**

En tout état de cause, **il apparaît que les procédures prévues par les accords franco-roumains ont été peu respectées.** Seuls quatorze des vingt-trois jeunes rapatriés par l'ANAEM se souviennent avoir rencontré un juge, tandis que l'enquête sociale au domicile familial n'a été réalisée que dans seize cas, le plus souvent de manière sommaire (l'une d'entre elle a même été réalisé *après* le retour du jeune en Roumanie !). Plusieurs jeunes victimes d'exploitation en France sont donc rentrés en Roumanie sans que les autorités se soient informées des conditions de sécurité et de réinsertion qui leur étaient garanties par leur milieu d'origine.

Le suivi de ces retours est l'autre point faible majeur de ces rapatriements. L'élaboration d'un projet de retour, prévu dans les accords franco-roumains, et le suivi socio-éducatif en Roumanie ont souvent été défaillants : seuls onze jeunes ont rencontré une assistante sociale ou un éducateur à leur retour. Les jeunes que nous avons rencontrés ont manifesté une grande déception devant cette absence de suivi. Nombreux sont les jeunes qui ont retrouvé, à leur retour en Roumanie, les problèmes économiques, sociaux ou familiaux — parfois connus par les autorités françaises ou roumaines — qui les avaient poussés au départ. Ils se trouvent, plusieurs mois ou années après, dans la même impasse ou en situation d'errance.

Application des procédures des accords franco-roumains de 2002

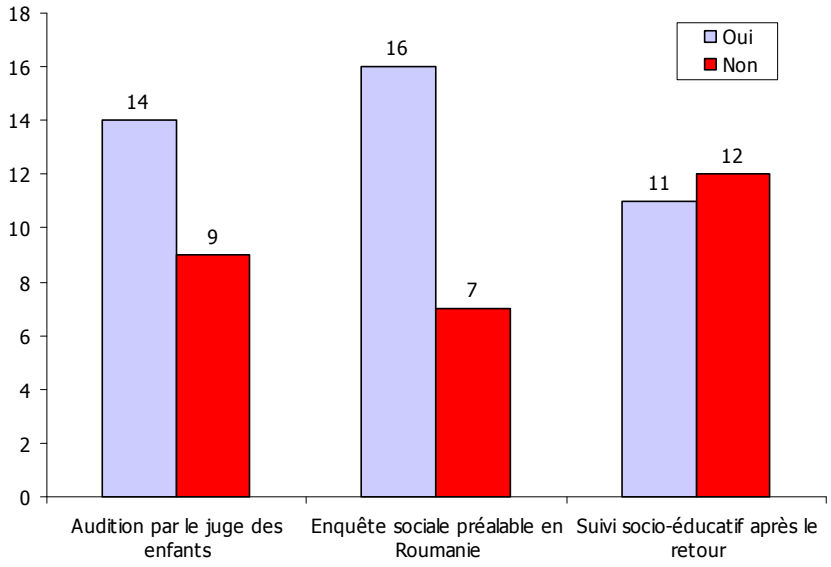

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008
Lecture : Sur les 23 jeunes qui ont été rapatriés dans le cadre des accords franco-roumains, 9 jeunes déclarent ne pas avoir été auditionnés par le juge, 7 indiquent qu'aucune enquête sociale n'a été réalisée en préalable à leur retour en Roumanie et 12 expliquent qu'aucun suivi socio-éducatif n'a été réalisé depuis leur retour.

Cela explique sans doute que, sur les 23 jeunes que nous avons retrouvés, **4 sont déjà repartis en France ou ailleurs en Europe**. La majorité vit actuellement en Roumanie, mais **9 désirent repartir prochainement en France, 7 souhaitent aller dans un autre pays d'Europe et seuls 5 souhaitent rester vivre en Roumanie**.

Dans quel pays les mineurs rapatriés voient-ils leur avenir ?

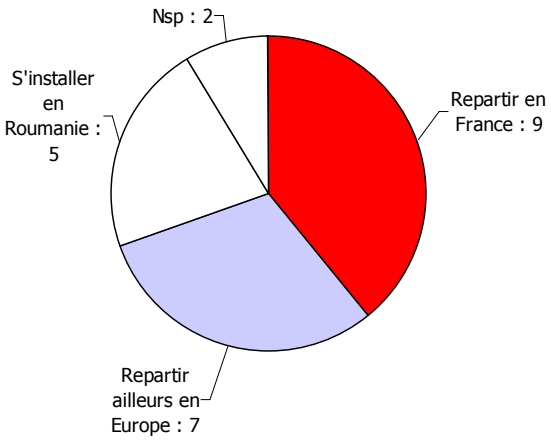

Source : Hors La Rue, enquête sur les retours en Roumanie, 2008
Lecture : Sur les 23 jeunes qui ont été rapatriés dans le cadre des accords franco-roumains, 9 jeunes déclarent vouloir repartir prochainement en France, 7 disent vouloir repartir ailleurs en Europe ; seuls 7 disent vouloir rester et s'installer en Roumanie.

L'impression qui se dégage de ces investigations est que **les rapatriements opérés dans le cadre des accords franco-roumains se sont le plus souvent limités à une opération logistique de retour au pays**, sans véritable préparation, ni surtout de suivi *a posteriori*. On peut ainsi s'interroger d'une part sur la conformité de ces retours avec les traités internationaux qui garantissent le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, et d'autre part sur l'efficacité de ces retours du point de vue du contrôle des flux migratoires. **Si certains retours, préparés, accompagnés et suivis ont permis à des jeunes de retrouver leur place dans la société roumaine, la majorité des jeunes rapatriés dans le cadre des accords franco-roumains ont été victimes des dysfonctionnements des administrations des deux pays, sans véritable « projet de retour » élaboré avec et pour le jeune.**

LA PROSTITUTION DES JEUNES ROMS A LA GARE DU NORD

I. *La prostitution de mineurs et jeunes majeurs à la Gare du Nord*

La Gare du Nord est traditionnellement un lieu de prostitution masculine, comme le montre une étude récente. Jeunes et clients se rencontrent, en particulier, sur le parvis. En 2009, l'association a rencontré, sur le parvis de la gare du Nord, 77 jeunes d'origine roumaine, dont 44 mineurs et 33 majeurs. Sur les 44 mineurs, 40 sont susceptibles de se livrer à des activités de prostitution. Le tableau suivant montre leur répartition par âge, au moment de leur première rencontre en 2009 avec un éducateur :

Age	Nombre de jeunes
9-12 ans	4
13-15 ans	9
16-18 Ans	23
Inconnu	8
TOTAL MINEURS	44
19-21 ans	20
Plus de 21 ans	4
Inconnu	9
TOTAL JEUNES MAJEURS	33

La majorité des jeunes rencontrés sont originaires du Sud de la Roumanie. Leur région d'origine, particulièrement défavorisée, est caractérisée par une faible activité économique, conjuguée à un fort taux de chômage. La communauté rom est particulièrement affectée par cette situation économique, qui accentue sa marginalisation : cela explique la forte émigration que l'on observe vers les pays d'Europe de l'Ouest (Italie, France, Allemagne, Angleterre). De ce fait, les autorités locales notent, en particulier, dans les zones rurales, un fort taux d'abandon scolaire, un certain nombre d'enfants faisant une navette régulière entre leur région d'origine et l'Europe occidentale.

Pour les jeunes, mineurs et jeunes majeurs, la prostitution est d'abord une manière d'échapper à une situation économique et sociale particulièrement précaire. Certains jeunes font également état d'une dette familiale (*kamata*), contractée à un taux d'usure particulièrement élevée, qu'ils doivent contribuer à rembourser. Les jeunes, de manière générale, ne semblent pas obligés de se prostituer, mais plutôt de gagner de l'argent. Certains cumulent probablement avec d'autres activités (intermédiaires pour des taxis au noir, peut-être petits trafics, …). Par ailleurs, d'autres facteurs (familiaux, individuels, etc…) peuvent expliquer la migration des jeunes et de leurs familles : il faut sans doute prendre garde au fantasme d'une communauté uniforme qui obéirait selon des logiques propres et identiques pour tous.

Selon les jeunes, deux éléments les poussent à se prostituer. D'une part, pour quelques jeunes, la peur de la police, en particulier s'ils ont été impliqués dans de petites affaires auparavant : la prostitution est considérée comme une activité « honnête », à défaut d'être légale. D'autre part, certains jeunes avouent leur « honte » de mendier. Ils disent « avoir moins honte » de se prostituer. Cependant, il est certain que cette situation provoque chez un certain nombre de jeunes un malaise facilement observable.

Aujourd'hui, selon nous, la principale cause de ce phénomène reste l'absence de perspective professionnelle pour ces jeunes peu qualifiés, que ce soit en Roumanie, eu égard aux conditions économiques et sociales, ou en France, à cause des contraintes législatives (les jeunes Roumains ou Bulgares ont très difficilement accès aux dispositifs de formation professionnelle).

II. Stratégies éducatives

En raison de l'importance du nombre de jeunes et de la complexité de la problématique, une présence très régulière est nécessaire pour proposer des alternatives aux jeunes. A une logique de rencontres au fil des tournées, nous avons essayé de substituer une logique d'accompagnement éducatif sur le long terme, fondé sur des « suivis de rue », et des activités régulières.

1) Une présence régulière à la Gare

Nous sommes présents à la Gare du Nord deux à trois fois par semaine, souvent le mercredi et le jeudi. Cette présence régulière nous permet, tout d'abord, d'être connus et facilement identifiés par les jeunes. De plus, elle facilite l'établissement d'une relation de confiance avec les jeunes, par des conversations rapprochées : elle est la condition d'un véritable suivi éducatif des jeunes en situation de danger. Enfin, elle nous permet de rencontrer les jeunes nouvellement arrivés en France dès leurs premières venues à la Gare du Nord, et donc avant qu'ils prennent l'habitude de se livrer à la prostitution.

D'autre part, à la fin de l'année 2009, la multiplication des contrôles de police, selon les jeunes, ont conduit à un déplacement partiel du phénomène : les clients contactent les jeunes par téléphone et leur fixent d'autres rendez-vous. Cette évolution nous semble particulièrement préoccupante : il est donc particulièrement important pour nous de créer, dès la première rencontre, un lien de confiance avec le jeune, pour pouvoir lui proposer, par la suite, des activités ou des entretiens, même s'il est moins présent la Gare du nord.

2) Les outils d'accroche

Plusieurs « outils » permettent d'établir un premier contact avec les jeunes :

- **la discussion informelle sur le parvis de la gare** : souvent en grand groupe, souvent en présence d'adultes, parfois à proximité des clients ; discussions générales, état du « platz », …
- **la discussion au café** : avec ceux qui souhaitent discuter plus longuement ; discussions informelles dans lesquelles on évoque des questions sérieuses (prévention, école, formation, prostitution, santé, justice, …) en fonction des demandes des uns et des autres
- **les rendez-vous** : en fonction des besoins et désirs des jeunes, nous pouvons leur fixer des rendez-vous pour un entretien, un dépistage, un accompagnement au centre, …
- **les demandes formulées par les jeunes** : AME, papiers, droit de travailler, ANAEM, …
- **les activités** (avec ou sans rendez-vous) : billard

3) Prévention et dépistage

Malgré la présence de nombreux acteurs sur la gare du Nord, il n'existe pas à ce jour de travail entrepris en matière de prévention des risques pour cette population. Cette carence tient sans doute à des difficultés linguistiques. Or il nous est apparu qu'il existe une véritable demande de la part des jeunes.

Nous avons commencé à accompagner certains jeunes vers des structures de prévention des risques, et vers des centres de dépistage : cependant, les actions de réduction des risques restent un axe à développer en 2010

4) Itinérance : activités collectives et suivis individuels

L'association Itinérance dispose d'un centre de jour situé au 61 boulevard Magenta, à proximité de la Gare du Nord. A partir de janvier 2010, nous pourrons disposer d'une salle d'activités et d'un bureau pour réaliser des entretiens, chaque jeudi après-midi.

Nous projetons, dans un premier temps, de proposer aux jeunes des cours de français sous la forme de mises en situation, avec la possibilité d'aborder des sujets qui leur soient directement utiles et adaptés. Deux éducateurs, au moins, seront présents chaque jeudi après-midi, l'un pour animer les activités, l'autre disponible pour répondre aux demandes individuelles des jeunes (entretiens, prévention, accompagnement vers des structures médicales…)

5) Deux exigences pour 2010 : renforcer le suivi individualisé des jeunes et ouvrir des perspectives de formation et d'emploi

On peut considérer que, à la fin de l'année 2009, une dizaine de jeunes de la Gare du Nord étaient régulièrement suivis par l'association. En continuant une présence régulière, et en l'étendant au week-end, notre association doit pouvoir suivre à terme un nombre plus important de jeunes, et les accompagner vers d'autres projets.

C'est, en effet, la question des perspectives qui constituera le principal enjeu pour 2010, qu'il s'agisse de formation professionnelle, d'apprentissage ou d'emplois. Il faut ainsi pouvoir bâtir avec les jeunes des projets concrets, qui leur permettent de dépasser le principal obstacle, le besoin de « faire de l'argent ».